

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 04567

Numéro SIREN : 398 972 901

Nom ou dénomination : GMF ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 21409

États financiers 31 décembre 2023

GMF Assurances

Sommaire

COMPTES.....	3
1. BILAN.....	3
1.1. Actif	3
1.2. Passif	4
2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT	6
3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie.....	6
3.2. Compte de résultat non technique	7
ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	8
1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	8
2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	8
3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION.....	9
3.1. Changement de présentation	9
3.2. Postes de bilan	9
3.3. Postes du compte de résultat.....	18
4. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE	20
5. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DE DIRECTION	21
6. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN	22
6.1. Détail des actifs incorporels	22
6.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé.....	22
6.3. État des placements.....	24
6.4. Tableau des filiales et participations.....	26
6.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.....	29
6.6. Ventilation des créances et dettes.....	30
6.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres.....	31
6.8. Passifs subordonnés.....	31
6.9. Détail des provisions techniques.....	32
6.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer	33
6.11. Détail des provisions pour risques et charges	34
6.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer	34
6.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif.....	34
6.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion.....	35

6.15.	Engagements donnés et reçus	35
6.16.	Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété	37
7.	NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	37
7.1.	Ventilation des primes brutes émises.....	37
7.2.	Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie	37
7.3.	Ventilation des produits et charges de placement	40
7.4.	Charges du personnel.....	40
7.5.	Ventilation des charges par nature et destination	41
7.6.	Éléments fiscaux.....	41
7.7.	Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques.....	42
8.	AUTRES INFORMATIONS	43
8.1.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	43
8.2.	Combinaison.....	43
8.3.	Effectif	43
8.4.	Intégration fiscale	43
8.5.	Groupe TVA	43

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif (en milliers d'euros)	2023	2022
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels	6 025	6 804
3. Placements	4 525 754	4 602 520
3a. Terrains et constructions	412 960	408 387
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	761 268	757 363
3c. Autres placements	3 345 839	3 430 996
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	5 687	5 774
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	560 718	573 689
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	560 718	573 689
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	1 490 054	1 435 195
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	971 264	929 856
6aa. Primes restant à émettre	17 569	12 995
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	953 696	916 861
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	145 952	126 407
6c. Autres créances	372 838	378 931
6ca. Personnel	592	733
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	4 263	4 922
6cc. Débiteurs divers	367 983	373 276
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	232 841	187 497
7a. Actifs corporels d'exploitation	41 898	46 168
7b. Comptes courants et caisse	190 943	141 329
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	217 591	238 144
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	23 829	18 672
8b. Frais d'acquisition reportés	95 056	89 690
8c. Autres comptes de régularisation	98 707	129 782
TOTAL DE L'ACTIF	7 032 983	7 043 848

1.2. Passif

Passif (en milliers d'euros)	2023	2022
1. Capitaux propres	2 079 024	2 041 374
1a. Capital social	181 385	181 385
1b. Primes liées au capital social		
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	164 977	164 977
1e. Report à nouveau	1 632 547	1 570 051
1f. Résultat de l'exercice	100 115	124 961
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	4 358 789	4 333 101
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	915 190	868 444
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	2 880 485	2 910 547
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provisions pour égalisation	63 455	82 861
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	499 658	471 249
5. Provisions (autres que techniques)	73 562	76 788
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	67 611	67 865
7. Autres dettes	411 645	491 647
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 510	50 110
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	6 501	1 527
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	81 457	123 387
7e. Autres dettes	317 177	316 624
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 454	1 375
7ec. Personnel	79 341	95 064
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	92 562	72 635
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	143 820	147 550
8. Comptes de régularisation Passif	42 352	33 072
TOTAL DU PASSIF	7 032 983	7 043 848

Certifié conforme
Pauw

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	2023	2022
1. Engagements reçus	2 965	5 029
2. Engagements donnés	162 090	168 987
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	10 984	20 367
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	147 967	148 620
2e. Autres engagements donnés	3 139	
3. Engagements réciproques	157 432	126 181
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	157 432	126 181
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- <i>Stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>		
- <i>Stratégies de rendement</i>		
- <i>Autres opérations</i>		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- <i>Opérations sur un marché de gré à gré</i>		
- <i>Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés</i>		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- <i>Risque de taux d'intérêt</i>		
- <i>Risque de change</i>		
- <i>Risque actions</i>		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- <i>Contrats d'échange</i>		
- <i>Contrats de garantie de taux d'intérêts</i>		
- <i>Contrats à terme</i>		
- <i>Options</i>		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- <i>De 0 à 1 an</i>		
- <i>De 1 à 5 ans</i>		
- <i>Plus de 5 ans</i>		

3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie (en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
1. Primes acquises	1 946 055	-109 400	1 836 655	1 782 615
1a. Primes	1 992 801	-109 400	1 883 401	1 802 202
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	-46 746		-46 746	-19 587
2. Produits des placements alloués du compte non technique	84 195		84 195	69 367
3. Autres produits techniques	36 864		36 864	36 019
4. Charges des sinistres	-1 574 926	129 366	-1 445 560	-1 403 593
4a. Prestations et frais payés	-1 604 988	142 336	-1 462 652	-1 380 472
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	30 062	-12 970	17 092	-23 121
5. Charges des autres provisions techniques	-28 409		-28 409	6 776
6. Participation aux résultats				2 567
7. Frais d'acquisition et d'administration	-321 849	5 988	-315 860	-312 555
7a. Frais d'acquisition	-200 268		-200 268	-193 132
7b. Frais d'administration	-121 581		-121 581	-128 515
7c. Commissions reçues des réassureurs		5 988	5 988	9 092
8. Autres charges techniques	-85 418	-15	-85 432	-106 114
9. Variation de la provision pour égalisation	19 405		19 405	74 843
Résultat technique de l'assurance Non-vie	75 917	25 940	101 857	149 926

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie (en milliers d'euros)	2023	2022
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	101 857	149 926
3. Produits des placements	183 511	160 849
3a. Revenus des placements	120 120	99 993
3b. Autres produits des placements	11 728	3 970
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	51 663	56 886
5. Charges des placements	-51 598	-52 399
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-18 439	-8 510
5b. Autres charges des placements	-13 083	-14 487
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-20 076	-29 402
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	-84 195	-69 367
7. Autres produits non techniques	8 675	8 755
8. Autres charges non techniques	-5 454	-7 138
9. Résultat exceptionnel	-996	-543
9a. Produits exceptionnels		
9b. Charges exceptionnelles	-996	-543
10. Participation des salariés	-19 074	-18 323
11. Impôt sur les bénéfices	-32 611	-46 799
12. Résultat de l'exercice	100 115	124 961

Annexes aux comptes sociaux

GMF Assurances est une Société Anonyme au capital de 181 385 440 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 398 972 901 dont le siège social est sis au 148, rue Anatole France à Levallois-Perret (92).

GMF Assurances est régie par le Code des assurances.

Son activité consiste à pratiquer toutes opérations d'assurance et de réassurance des risques de toute nature et de leurs conséquences pécuniaires en France et dans tous pays.

En application de l'article R 321-1 du Code des assurances, la Société GMF Assurances est agréée pour pratiquer en France les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 1/ Accidents
- 2/ Maladie
- 3/ Corps de véhicules terrestres
- 6/ Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 7/ Marchandises transportées
- 8/ Incendie et éléments naturels
- 9/ Autres dommages aux biens
- 10/ Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- 12/ Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 13/ Responsabilité civile générale
- 16/ Pertes pécuniaires diverses
- 17/ Protection juridique
- 18/ Assistance.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Evénements climatiques :

L'année 2023 a connu de nombreux événements naturels, parmi lesquels les tempêtes Ciaran et Domingos, les inondations du Pas-de-Calais, et le séisme de La Laigne.

Le coût global des événements climatiques de la survenance courante s'élève à 186 millions d'euros dans les comptes de GMF Assurances au 31 décembre 2023, après prise en compte de la récupération en réassurance et des ajustements de provision d'égalisation.

2. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Principes et modes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07 et n° 2020-11 ;
- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

3.1. Changement de présentation

Nouveau SI Finance

Suite au changement de l'outil comptable ainsi qu'à l'harmonisation du plan comptable et de certains schémas comptables dans le Groupe Covéa, il existe quelques reclassifications entre les postes de dettes et créances ainsi que les postes de comptes de régularisation. Ces reclassements, peu significatifs, sont sans incidence sur la comparabilité des états financiers entre les exercices 2022 et 2023.

3.2. Postes de bilan

3.2.1. Actifs incorporels

♦ Évaluation et règles d'amortissement

Les droits de bail dus aux locataires sortants sont représentatifs de primes d'emplacement payées pour installer les agences commerciales dans les implantations géographiques choisies.

Ils sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels et enregistrés à leur prix d'acquisition. En raison de leur nature et du droit à renouvellement indéfini des baux, ils sont évalués comme étant utilisés sur une durée illimitée.

Les droits au bail sont évalués par référence à leur valeur d'usage en l'absence de toute probabilité de cession. En cas de perspective de départ du site, la valorisation de ces actifs incorporels basée sur la valeur de marché est comparée à la valeur nette comptable. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur vénale une provision est constituée.

♦ Mali technique de fusion

Le traitement comptable du mali technique de fusion constaté lors d'une fusion réalisée à la valeur comptable est défini par le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 (articles 745-1 à -10).

Il correspond à l'écart négatif entre l'actif net comptable reçu par la société absorbante, à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur nette des titres de l'entité absorbée figurant à l'actif de l'entité absorbante.

A compter de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2015-06, le mali technique de fusion doit être affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes et comptabilisé dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Il est amorti ou déprécié selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Conformément aux dispositions de première application, les malis techniques antérieurs au 1^{er} janvier 2016, jusque-là comptabilisés parmi les actifs incorporels, ont été réaffectés aux actifs sous-jacents sur la base de l'affectation extra-comptable existante.

♦ Modalités de dépréciation et sortie définitive du mali

Le mali technique de fusion sera éventuellement déprécié et réajusté des sorties affectant ses éléments significatifs en application de la législation en vigueur.

3.2.2. Placements

3.2.2.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les terrains et constructions sont comptabilisés conformément aux articles 213-8 et suivants du règlement ANC 2014-03.

Conformément à l'avis n° 2005-D du 1^{er} juin 2005 du Comité d'urgence et à l'article 214-4 du règlement ANC 2014-09 relatifs à la méthode des composants, GMF Assurances a appliqué cette méthode sur son parc immobilier.

À partir des données techniques de la Direction Immobilière et sur la base d'une typologie d'immeubles Haussmanniens et récents, quatre natures de composants ont été déterminées :

- la structure,
- le clos et couvert,
- les installations techniques,
- le second œuvre.

Répartition par composant de la construction

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX PRE 1945	HABITATIONS ET BUREAUX POST 1945 (HORS IGH)
Structure	De 47,67 % à 50 %	De 45 % à 50 %
Clos et couvert	De 14,82 % à 15 %	De 10 % à 19,97 %
Installations techniques	De 13,24 % à 20 %	De 18,24 % à 20 %
Second œuvre	De 15 % à 24,27 %	De 16,79 % à 20 %

Durée d'amortissement

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX PRE 1945	HABITATIONS ET BUREAUX POST 1945 (HORS IGH)
Structure	De 100 à 120	De 80 à 100
Clos et couvert	De 35 à 40	De 30 à 40
Installations techniques	De 25 à 27	De 25 à 27
Second œuvre	De 15 à 23	De 15 à 23

Conformément à l'avis 2003.E du règlement ANC 2014-03, la méthode prospective a été appliquée consistant simplement à affecter aux composants identifiés leur valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2005 sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements sont calculées par rapport à la durée résiduelle des composants.

Les frais d'acquisition sont constatés en charges.

Les charges financières liées aux financements des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une évaluation interne chaque année.

En principe, une dépréciation est constatée à l'actif ligne à ligne si elle a un caractère durable.

Principe de valorisation et de dépréciation

La valorisation des immeubles de placements est déterminée au ligne à ligne sur la base d'expertises externes immobilières quinquennales révisées chaque année ou à la valeur de marché en cas de signature d'un compromis de vente à la clôture de l'exercice. Cette valeur est comparée à la valeur nette comptable de chaque actif immobilier et la perte de valeur éventuelle est observée selon la typologie des actifs et selon un critère de dépréciation durable.

La typologie des actifs immobiliers dans le patrimoine de l'entreprise permet de distinguer :

1 - les actifs immobiliers d'exploitation (siège, bâtiments administratifs, bureaux)

Considérant que ces biens ont une valeur d'utilité pour l'entreprise, les moins-values constatées les cas échéant ne donnent pas lieu à dépréciation.

2 - les actifs immobiliers de placement

Lorsque la valeur d'expertise est inférieure à la valeur nette comptable, il existe alors un indice de perte de valeur et un test de dépréciation est alors réalisé en calculant la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur actuelle reste inférieure à la valeur comptable pour un montant significatif.

3 - les actifs immobiliers détenus à travers des sociétés immobilières

Les parts ou actions de sociétés immobilières détenues majoritairement sont évaluées sur la base de l'actif net réévalué de la société compte tenu de la valorisation de leur patrimoine immobilier expertisé chaque année.

Les SCI détenues minoritairement font également l'objet d'évaluation sur la base de leur actif net réévalué.

Le cas échéant des provisions sont constituées si la valorisation des titres est inférieure à leur valeur comptable.

Le critère de durabilité a été déterminé par rapport à la stratégie de l'entreprise pour des biens destinés à être détenus dans une perspective long terme.

3.2.2.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

3.2.2.2.1 Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au

résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC 2015-11.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

Ces obligations peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque avéré de crédit conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement ANC 2015-11.

3.2.2.2.2 Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Les titres perpétuels "callable" sont classés en R 343-10. Cette position résulte de l'évolution du comportement de ces titres sur le marché et de recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Conformément à l'article 121-9 du règlement ANC 2015-11, l'option d'une comptabilisation en R 343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car, en pratique, cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

Leur dépréciation suit les règles des placements cotés ou non cotés.

En ce qui concerne les obligations relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée par rapprochement avec les principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire avec la notion de risque avéré de crédit en conformité avec l'article 123-7 du règlement ANC 2015-11.

3.2.2.2.3 Obligations indexées sur l'inflation

Conformément à l'article 122-3 du règlement ANC 2015-11, le gain ou la perte lié à l'indexation sur l'inflation est comptabilisée en résultat financier.

3.2.2.3 Actions et autres placements (hors valeurs amortissables) relevant de l'article R 343-10 du Code des Assurances

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus.

Les titres non cotés sont principalement des actions d'entreprise liées ou d'entreprises avec lesquelles existe un lien de participation conformément aux articles 330-1 et 330-2 du règlement ANC 2015-11 qui définissent les entreprises liées et les liens de participations.

3.2.2.3.1 Principe de valorisation et de dépréciation

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissements à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

▪ Produits financiers non cotés

Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne qui tient compte de la situation nette de la société et de ses perspectives. Le cas échéant une dépréciation est constatée.

■ Placements financiers cotés

Il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne à ligne, si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement fait apparaître une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice conduit à retenir un taux de 20 % à la clôture. Il vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes. Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative font l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire le cas échéant.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement ce placement ;
- sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

La société n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements. En conséquence, les titres présumés dépréciés font l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

3.2.2.4 Instruments financiers à terme

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2023, GMF Assurances ne détient pas d'instrument financier à terme.

3.2.2.5 Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances. Elle est définie à l'article R 343-7 7° du même code. Les modalités de constitution de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-5 du Code des assurances. Les modalités d'étalement de la charge constituée par la dotation de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-6 du Code des assurances.

A la clôture 2023, il n'existe pas de provision pour risque d'exigibilité.

3.2.3. Autres actifs

Ils sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Ils sont principalement composés des postes suivants :

- Agencements, aménagements et installations,
- Matériel et mobilier de bureau.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire de la façon suivante :

<u>Catégorie d'actifs</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Agencements, aménagements et installations	9 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Autres matériels	5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

3.2.4. Créances et prêts

Les créances et prêts sont enregistrés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

3.2.5. Différence de conversion

Conformément au règlement ANC n° 2015-11, articles 240-1 et suivants, le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères respecte les principes suivants :

- à l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche ;
- les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change ;
- les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan et hors bilan.

3.2.6. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

◆ Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relative à la couverture de risques du ou des exercices suivants.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé de la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la période postérieure à la date de l'inventaire, excède la provision pour

primes non acquises. Cette provision est calculée par catégories d'opérations au sens de l'article A344-2 du Code des assurances.

◆ Provisions pour sinistres

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance, et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

Conformément à l'article R 343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques (RC Matériel, Dommages ...), les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à l'ultime à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré. Les frais de gestion des sinistres de chaque segment de marché sont rapportés à la charge sinistres de l'exercice considéré, ce ratio détermine le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

◆ Provisions pour égalisation

Ces provisions sont destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes à certains risques cycliques ou aléatoires (événements climatiques et attentats terroristes). Elles sont calculées conformément à l'article R 343-7-6 du Code des assurances.

Elles sont affectées dans l'ordre d'ancienneté à la compensation des résultats techniques déficitaires.

Les dotations annuelles non absorbées par des pertes techniques nettes ultérieures sont réintégrées dans le bénéfice fiscal de la onzième année suivant l'exercice de dotation pour les événements climatiques et la treizième année pour les attentats terroristes.

◆ Provisions mathématiques des rentes

Les provisions constituées au titre des rentes potentielles et des rentes servies sont calculées conformément aux articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n° 2015-11.

Pour les rentes hors prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L 310-1 du Code des assurances, la table de mortalité utilisée est la table TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60 % du taux moyen des emprunts de l'Etat français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base. Un taux de 1,03 % est retenu à la clôture au 31 décembre 2023, contre 0,63 % au 31 décembre 2022.

Pour les accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Le taux d'inflation retenu pour le provisionnement dans les comptes des revalorisations futures est fixé à 2 % par la réglementation comptable.

♦ Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge dans l'exercice compte tenu de la durée restant à courir des contrats et au maximum sur 5 exercices. Ils sont déterminés par application, sur le montant des primes non acquises, du rapport entre les frais d'acquisition, constatés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provision pour annulations.

L'assiette de primes non acquises tient compte des probabilités de résiliation visées à l'article L 113-15-2 du Code des Assurances.

3.2.7. Opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

3.2.8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les engagements sociaux à long terme de l'entreprise et les autres provisions pour risques et charges.

Les engagements sociaux à long terme de l'entreprise recouvrent les indemnités de fin de carrière, les prestations de retraite, les médailles du travail et les gratifications d'ancienneté.

♦ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

GMF Assurances applique la méthode de référence et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 2, du corridor et de la répartition des droits à prestations à partir de la date de prise de service, telles que prévues par la recommandation ANC n° 2013-02.

Le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts actuariels de la période sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. Une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction

correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10 % du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, retraitée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+,
- Tables de mortalité : tables INSEE 2012 - 2014,
- Taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : 4%.

Elle intègre au 31 décembre 2023 les impacts de la réforme des retraites repoussant en France l'âge légal de départ en retraite de 2 ans, traités en coût des services passés.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

♦ Autres avantages à long terme

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1er avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC n° 2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

3.3. Postes du compte de résultat

3.3.1. Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations et de ristournes et aux primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.3.2. Charges par destination

Deux types de charges sont à distinguer :

- Charges imputées directement portant sur des frais affectés sur des activités d'assurance et de support,
- Charges imputées indirectement par/auprès des sociétés du groupe Covéa.

Le dispositif Covéa de répartition des frais généraux par destination s'articule autour de plusieurs modèles et modules et de quatre grandes fonctions : Modélisation, Collecte des données sources, Retraitements amont et Restitutions.

Le dispositif de refacturation/répartition des frais généraux s'appuie sur la méthodologie ABC (Activity Based Costing). Cette méthode permet de faire le lien entre les ressources consommées, les activités réalisées et les services produits.

Elle a pour objectif de représenter fidèlement la réalité économique d'une organisation et notamment de permettre une mesure précise des coûts de revient.

3.3.3. Présentation du résultat financier

D'une manière générale ont été classés en résultat financier les charges et les produits :

- directement liés aux placements inscrits en classe 2,
- indirectement liés aux placements (produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales),
- les dépréciations sur les filiales en compte courant et en risque.

Les plus et moins-values liées aux autres immobilisations figurent en résultat non technique.

3.3.3.1 Produits des placements

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, les loyers fictifs des immeubles d'exploitation et les revenus des placements financiers.

Les autres produits des placements intègrent les reprises sur les dépréciations d'actifs financiers (titres non cotés et créances financières en particulier) et les produits de différence de remboursement.

3.3.3.2 Charges des placements

Les frais de gestion financière comprennent les charges des immeubles de placement, la quote-part de perte des SCI affectée à l'associé, les frais par destination internes et externes correspondant au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges des placements concernent les amortissements et provisions des immeubles de placement et les dotations aux provisions des actifs financiers.

3.3.3.3 Résultat des cessions des actifs de placement

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cessions de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

3.3.3.4 Produits des placements alloués

La part des produits nets de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé par l'annexe à l'article 337-11-e du règlement ANC 2015-11.

3.3.4. Éléments fiscaux

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur et aux variations des impôts différés comptabilisées pour tenir compte des différences temporaires résultat de modalités différentes de prise en compte de certaines pertes ou charges ou de certains produits ou profits entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Ce poste comporte également la taxe sur les excédents de provisions.

GMF Assurances est intégrée fiscalement au groupe d'intégration dont la SGAM Covéa est la société tête de groupe depuis le 1^{er} janvier 2008.

3.3.4.1 Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2023 est de 25,83 %, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

3.3.4.2 Impôts différés

GMF Assurances applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Comptes de régularisation Actif », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Le cas échéant, les reports déficitaires générés par la fille, membre du groupe d'intégration fiscale, et non indemnisés sous forme de réallocations fiscales par la mère, tête du groupe d'intégration fiscale, sont activés dans ses comptes individuels, lorsqu'il est prévu des bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour permettre l'imputation des déficits reportables.

3.3.4.3 Intégration fiscale

La SGAM Covéa a opté, à compter du 1^{er} janvier 2008 et pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction, pour le régime de groupe fiscal prévu au 2^e alinéa de l'article 223 A du Code général des impôts. Outre la SGAM Covéa, société mère intégrante du groupe fiscal en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa, le groupe fiscal comprend les organismes sans capital membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ainsi que les sociétés de capitaux imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun, dont le capital est détenu à hauteur d'au moins 95 %, directement ou indirectement, par la SGAM Covéa et les organismes sans capital précités membres du groupe fiscal et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

Le groupe fiscal a opté pour la réallocation totale de l'économie d'impôt sur les sociétés générée par le mécanisme de l'intégration fiscale.

Les reports déficitaires générés par les membres du groupe et non indemnisés sous forme de réallocation des économies d'impôt sur les sociétés sont activés.

3.3.5. Participation des salariés

Les accords d'intéressement et de participation sont conclus en application de l'article L 3344-1 du Code du Travail et des conventions ou accord de groupe.

Le 21 juin 2022, GMF Assurances est signataire d'un accord collectif relatif à l'intéressement des salariés des entités de l'UES Covéa pour les exercices 2022 à 2024.

Le nouvel accord groupe pour la participation a été signé le 21 juin 2022 pour les exercices 2022 à 2024.

3.3.6. Engagements hors bilan

Législation applicable aux instruments financiers à terme

Articles 260-1 du règlement ANC 2015-11 et règlement CRC n° 2002-09 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers par les entreprises.

Principes et méthodes comptables

Les instruments financiers à terme de devises sont enregistrés dans la comptabilité hors bilan par contrepartie de comptes de positions de change de hors bilan puis sont soldés lors de la rupture ou du dénouement de la stratégie.

Les appels de marge sont comptabilisés dans un compte spécifique de stratégie de rendement en compte de régularisation et les intérêts sur ces appels sont enregistrés en produits des placements. Les pertes sont comptabilisées en écarts de change réalisés dans les produits des placements.

Aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

- Concernant la comptabilisation de l'apport de branche complète réalisé en 1995 sous le régime fiscal de faveur de l'article 210B du Code général des impôts dans GMF Assurances, la présentation au bilan de l'actif apporté est le reflet des comptes figurant dans ceux d'AM-GMF avec le brut, les amortissements et les provisions constatés en dérogation avec les principes comptables généraux qui préconisent l'enregistrement à la valeur d'apport. Cette présentation permet d'éviter un retraitement fiscal ultérieur en cas de cession d'actif.
- Selon l'avis n° 96-01 du 8 mars 1996 relatif aux conséquences des changements de méthodes découlant de la première application du Code des assurances révisé (complément à l'avis 95-07) : La dépréciation observée ligne à ligne a été constatée pour la première fois au 1er janvier 1995 par compte d'ordre dans les fonds propres. La dépréciation ultérieure est comptabilisée en compte de résultat financier.

Mécanisme lié à l'utilisation de ces provisions (selon avis du CNC n° 9601 du 8 mars 1996) :

En ce qui concerne les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions imputées directement sur les capitaux propres, les reprises ultérieures doivent recevoir le même traitement, sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cession enregistrées en compte de résultat.

En cas de cession des biens ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère durable imputée en capitaux propres, celle-ci est reprise par résultat dans la limite de la perte effectivement constatée.

En cas d'excédent de provision par rapport à la perte réelle, cet excédent est repris par capitaux propres.

Il en va de même en cas de réajustement à la hausse de la valeur d'estimation ayant servi de référence à la constatation de la dépréciation au 1^{er} janvier 1995.

Dans le cas des actifs amortissables ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère durable, la partie de provision rendue sans objet suite à la constatation des amortissements annuels est reprise directement par capitaux propres.

En cas de reprise partielle de provisions constituées en partie au 1^{er} janvier 1995, en partie ultérieurement, les reprises de provisions porteront en totalité sur les dotations les plus anciennes.

5. Rémunérations des membres de direction

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration au titre de leurs mandats dans GMF Assurances représentent un montant global net de 76,9 milliers d'euros en 2023. Les membres des organes de direction ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leurs mandats sociaux.

6. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

6.1. Détail des actifs incorporels

	2023			2022		
Actifs incorporels (en milliers d'euros)	Valeur brute	Amort. et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amort. et dépréciations	Valeur nette
Frais d'établissement						
Dont frais de constitution						
Dont frais de premier établissement						
Dont frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses						
Logiciels						
Droit au bail	6 371	-626	5 745	6 821	-303	6 517
Fonds commercial						
Indemnités compensatrices d'agences						
Quote-part des droits d'exercice agents financée par la société						
Autres immobilisations incorporelles	661	-381	280	661	-375	287
Total des actifs incorporels	7 032	-1 007	6 025	7 482	-678	6 804

6.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé

6.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	7 482		450		7 032
Terrains et constructions	503 916	12 577	734		515 759
Titres de propriété	432 239	14 423	13 178		433 484
Entreprises liées	395 104	11 907	13 178		393 832
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	37 136	2 516			39 652
Bons, obligations et créances	330 000				330 000
Entreprises liées	330 000				330 000
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	3 431 130	1 304 661	1 389 823		3 345 968
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	5 774		87		5 687
Total hors actifs incorporels	4 703 059	1 331 661	1 403 821		4 630 898

6.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	678	329			1 007
Terrains et constructions	95 529	7 464	194		102 799
Titres de propriété	4 877	14	2 675		2 216
Entreprises liées	4 877		2 675		2 202
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		14			14
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	134	-5			129
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels	100 539	7 474	2 869		105 144

6.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice (en milliers d'euros)	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	7 032	-1 007	6 025
Terrains et constructions	515 759	-102 799	412 960
Titres de propriété	433 484	-2 216	431 268
Entreprises liées	393 832	-2 202	391 630
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	39 652	-14	39 638
Bons, obligations et créances	330 000		330 000
Entreprises liées	330 000		330 000
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	3 345 968	-129	3 345 839
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	5 687		5 687
Total hors actifs incorporels	4 630 898	-105 144	4 525 754

6.3. État des placements

6.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	515 759	412 960	834 694
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	667 249	664 904	1 388 591
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	253 001	253 001	393 771
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	143 101	143 101	144 690
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	2 696 512	2 687 692	2 536 000
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	332 546	332 546	332 546
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	5 687	5 687	5 687
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	34	34	34
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte:			
<i>a) placements immobiliers</i>			
<i>b) titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM</i>			
<i>c) OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</i>			
<i>d) autres OPCVM</i>			
<i>e) obligations et autres titres à revenu fixe</i>			
11. Autres instruments financiers à terme :			
<i>a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>b) stratégies de rendement</i>			
<i>c) autres opérations</i>			
12. Total des lignes 1 à 11	4 613 888	4 499 924	5 636 015

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Dont :			
a) placements évalués selon l'article R 343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	2 696 512	2 687 692	2 536 000
b) placements évalués selon l'article R 343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	1 917 377	1 812 232	3 100 014
c) placements évalués selon l'article R 343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
d) placements évalués selon l'article R 343-11 du code des assurances			
e) autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
a) valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
b) valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
c) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
d) valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
e) autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1-1 du code des assurances :			
a) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
b) autres valeurs			
4. Dont :			
a) placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	4 612 152	4 498 187	5 633 801
b) placements et instruments financiers à terme hors OCDE	1 737	1 737	2 213
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

6.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan (en milliers d'euros)	Valeur nette
Total des placements au bilan	4 525 754
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	11 806
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	-24 401
Partie non libérée sur titres	-13 235
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	4 499 924

6.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	3 281 368	3 272 548	3 436 894
Total des placements non cotés	1 332 520	1 227 376	2 199 121
Total	4 613 888	4 499 924	5 636 015

	2023		
Détail des terrains et constructions (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles d'exploitation	213 866	155 399	201 400
Droits réels	213 866	155 399	201 400
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations	301 893	257 561	633 294
Droits réels	91 894	49 003	151 230
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	209 999	208 558	482 064
Total	515 759	412 960	834 694
<i>dont acomptes</i>	<i>29 112</i>	<i>29 112</i>	<i>29 112</i>

Solde non encore amorti ou repris (en milliers d'euros)	2023
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9	30 289
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-10	

6.4. Tableau des filiales et participations

Informations financières (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
PRONY HABITATION, PARIS, 34290222800119	65 234	14 508	95,40%	77 640	77 640	-22 823		8 446	2 267	1 729
PRONY IMMOBILIER, PARIS, 34209149300029	200	-81	99,98%	2 416	213			7	-6	
PRONY BUREAUX, PARIS, 34322797100037	127 160	11 781	63,97%	87 094	87 094	9 318		17 510	9 961	7 104
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
CORED I, LE MANS, 41536914900034	25 536	-609	20,00%	6 147	4 706	698			-2 272	
CORED II, CHAURAY, 52907122700019	14 824	-317	20,00%	2 964	2 964	2 542			391	
GMF VIE, ERMONT, 31581480600040	189 209	1 501 827	39,99%	284 848	284 848			1 299 892	109 364	21 756
SAUVEGARDE (LA), LEVALLOIS PERRET, 61200767400098	38 313	164 468	49,94%	23 066	23 066			156 769	18 496	

Informations financières (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a. Filiales françaises (ensemble)										
Sociétés civiles immobilières										
Participations										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
Sociétés civiles immobilières										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)										
Sociétés civiles immobilières				2 393	2 393	14 689				-458
Participations				557	557	2 885				13
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
Sociétés civiles immobilières										
Participations										

Les sociétés civiles immobilières dont GMF Assurances est tenue indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa part dans le capital social, sont présentées dans le présent tableau.

6.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2023	Total 2022
Placements	929 831	39 995	969 826	958 807
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
Créances	364 629		364 629	413 274
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
<i>Dont sur preneurs d'assurance</i>				
<i>Dont sur intermédiaires d'assurance</i>				
Créances nées d'opérations de réassurance	11 765		11 765	30 092
Autres créances	352 864		352 864	383 182
Capital appelé non versé				
Total	1 294 461	39 995	1 334 455	1 372 081

Passif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2023	Total 2022
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				55
Dettes	102 090		102 090	116 361
Dettes nées d'opérations d'assurance				
<i>Dont sur preneurs d'assurance</i>				
<i>Dont sur intermédiaires d'assurance</i>				
Dettes nées d'opérations de réassurance	553		553	351
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres dettes	101 537		101 537	116 010
Total	102 090		102 090	116 416

6.6. Ventilation des créances et dettes

6.6.1. Créances

Créances nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2023	Total 2022
Créances nées d'opérations d'assurance directe	960 527	10 721	17	971 264	929 856
Primes restants à émettre	17 569			17 569	12 995
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	942 958	10 721	17	953 696	916 861
Créances nées d'opérations de réassurance	145 952			145 952	126 407
Autres créances	372 838			372 838	378 931
Personnel	592			592	733
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	4 263			4 263	4 922
Débiteurs divers	367 983			367 983	373 276
Capital appelé non versé					
Total	1 479 316	10 721	17	1 490 054	1 435 195

6.6.2. Dettes

Dettes nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2023	Total 2022
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 397	113		6 510	50 110
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 501			6 501	1 527
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)					
Dettes envers les établissements de crédit	81 457			81 457	123 387
Autres dettes	302 670	13 235	1 272	317 177	316 624
Titres de créances négociables émis par l'entreprise					
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 454			1 454	1 375
Personnel	79 341			79 341	95 064
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	92 562			92 562	72 635
Créanciers ou créditeurs divers	129 313	13 235	1 272	143 820	147 550
Total	397 025	13 348	1 272	411 645	491 647

6.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

6.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	11 336 590	16,00
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	11 336 590	16,00

6.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat 2022		Résultat 2023	Autres mouvements	Montant à la clôture
		Dividendes	Autres			
Capital	181 385					181 385
Primes liées au capital social						
Primes d'émission						
Primes de fusion						
Primes d'apport						
Réserves de réévaluation						
Réserves indisponibles						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Réserve pour plus-values nettes à long terme						
Réserve pour fonds de garantie						
Réserve de capitalisation						
Autres réserves réglementées						
Autres réserves	164 977					164 977
Report à nouveau	1 570 051		62 497			1 632 547
Résultat de l'exercice	124 961	-62 465	-62 497	100 115		100 115
Total	2 041 374	-62 465		100 115		2 079 024

6.8. Passifs subordonnés

Néant.

6.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2023			2022		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Provisions pour sinistres à payer	3 078 073	560 718	2 517 355	3 087 449	573 689	2 513 761
Prévisions de recours	-197 589		-197 589	-176 902		-176 902
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	2 880 485	560 718	2 319 767	2 910 547	573 689	2 336 859

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2023			2022		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Autres provisions techniques	499 658		499 658	471 249		471 249
<i>Dont provisions pour risques en cours</i>	<i>147 393</i>		<i>147 393</i>	<i>95 256</i>		<i>95 256</i>

Montants bruts de réassurance et nets de recours (en milliers d'euros)	Total 2023	Total 2022
Provisions pour sinistres à l'ouverture	2 909 088	2 747 213
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	726 903	534 166
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	2 044 077	1 861 849
Liquidation sur exercices antérieurs	138 108	351 198

6.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
2021					
Règlements	1 190 821	933 212	821 539		
Provisions	362 429	394 320	722 025		
Total sinistres	1 553 250	1 327 532	1 543 564		
Primes acquises	1 761 321	1 761 973	1 848 634		
Pourcentage sinistres/primes acquises	88,19 %	75,34 %	83,50 %		
2022					
Règlements	1 235 429	994 750	1 085 628	951 788	
Provisions	283 513	242 949	334 904	1 045 417	
Total sinistres	1 518 942	1 237 699	1 420 532	1 997 205	
Primes acquises	1 761 264	1 761 609	1 844 181	1 901 670	
Pourcentage sinistres/primes acquises	86,24 %	70,26 %	77,03 %	105,02 %	
2023					
Règlements	1 269 317	1 032 525	1 158 717	1 391 290	883 716
Provisions	263 457	193 911	202 229	677 583	834 888
Total sinistres	1 532 774	1 226 436	1 360 946	2 068 873	1 718 604
Primes acquises	1 761 255	1 761 519	1 841 797	1 897 125	1 948 923
Pourcentage sinistres/primes acquises	87,03 %	69,62 %	73,89 %	109,05 %	88,18 %

6.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques (en milliers d'euros)	Renvois	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Autres provisions réglementées					
Total Provisions réglementées					

Provisions pour litiges		9 244	1 969	8 458	2 755
Autres provisions pour risques			2		2
Provisions pour engagements sociaux à long terme	(1)	67 544	7 030	4 048	70 526
Autres provisions pour charges	(2)		279		279
Total Provisions pour risques et charges		76 788	9 280	12 505	73 562

(1) Provisions pour engagements sociaux à long terme

Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie des engagements sociaux à long terme, déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.

(2) La dotation sur le poste « Autres provisions pour charges » correspond à la provision pour congés payés liés aux arrêts maladie.

6.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	2023	2022
Personnel	316	314
État	68	101
Divers	37 617	12 098
Total	38 001	12 513

Charges à payer (en milliers d'euros)	2023	2022
Personnel	78 999	94 831
Organismes sociaux	24 980	13 661
État	15 248	10 931
Divers	17 791	18 346
Total	137 019	137 769

6.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif (en milliers d'euros)	2023	2022
Intérêts et loyers acquis et non échus	23 829	18 672
Frais d'acquisition reportés	95 056	89 690
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	11 806	8 215
Impôts différés - actif	74 046	103 231
Charges constatées d'avance	1	961
Autres comptes de régularisation actif	12 854	17 374
Total	217 591	238 143

Comptes de régularisation passif (en milliers d'euros)	2023	2022
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	24 401	29 893
Autres comptes de régularisation passif	17 951	3 178
Total	42 352	33 072

6.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

Devises	Actif (en milliers d'euros)			Passif (en milliers d'euros)		
	Actifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros	Passifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros
Dollar Canadien (CAD)	3 254		2 222			
Franc Suisse (CHF)	2 147		2 319			
Couronne Danoise (DKK)	27 598		3 703			
Livre Britannique (GBP)	21 844		25 136			
Yen (JPY)	3 034 635		19 412			
Couronne Norvegienne (NOK)	48 752		4 337			
Couronne Suedoise (SEK)	78 888		7 110			
Dollar US (USD)	55 509		50 234			
Total	3 272 626		114 472			

6.15. Engagements donnés et reçus

6.15.1. Détail des engagements donnés et reçus

(Tableau présenté à la page suivante)

Détail des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	Total 2023	Dont engagements à l'égard des :			Total 2022	Dont engagements à l'égard des :		
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
1. Engagements reçus	2 965				5 029			
2. Engagements donnés	162 090		8 274		168 987			
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	10 984				20 367			
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente								
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	147 967		8 274		148 620			
2e. Autres engagements donnés	3 139							
3. Engagements réciproques	157 432				126 181			
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	157 432				126 181			
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution								
3c. Autres engagements réciproques								
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers								
5. Encours d'instruments financiers à terme								

6.15.2. Informations sur le statut commun Covéa

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite relevant du statut commun sont couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan, comme suit.

(en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière		Abondements aux CETR		Total	
	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
Engagements	69 184	73 214	29 902	28 806	99 086	102 021
Actifs de couverture	50 250	46 882			50 250	46 882
Provisions pour risques et charges	21 141	23 533	32 544	31 632	53 685	55 165
Hors bilan	2 207	2 806	2 642	2 820	4 849	5 626
Engagements donnés (*)		2 806				2 806
Engagements reçus (**)	2 207		2 642	2 820	4 849	2 820

(*) Compte tenu de l'adoption de la méthode du corridor, ces engagements représentent les écarts actuariels non encore comptabilisés.

(**) Part des engagements non comptabilisée au bilan, déjà financée par des actifs de couverture.

6.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

(*) Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.

7. Notes sur les postes du compte de résultat

7.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique (en milliers d'euros)	2023		2022	
	Affaires directes	Acceptations	Affaires directes	Acceptations
Primes brutes émises en France	1 988 621	4 180	1 912 082	3 429
Primes brutes émises depuis la France LPS (Espace Economique Européen)				
Primes brutes émises hors Espace Economique Européen				
Total	1 988 621	4 180	1 912 082	3 429

7.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	20. Dommages corporels (contrats individuels) (*)	21. Dommages corporels (contrats collectifs) (***)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	27. Catastrophes naturelles	28. RC générale	31. Pertes pécuniaires diverses
1. Primes acquises	146 287	131 105	377 533	681 022	1 058 555	541 137	52 827	3 136	5 715
1a Primes	148 648	137 412	386 015	694 609	1 080 624	555 125	54 352	3 099	6 227
1b Variation des primes non acquises	2 361	6 307	8 483	13 587	22 070	13 988	1 525	-38	512
2. Charges des prestations	33 762	94 066	260 860	559 149	820 009	445 214	193 412	342	-4 309
2a Prestations et frais payés	48 869	95 733	354 488	572 912	927 400	448 871	78 946	519	1 973
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	-15 107	-1 667	-93 628	-13 762	-107 390	-3 657	114 466	-176	-6 282
A. Solde de souscription (**)	112 525	37 039	116 673	121 873	238 545	95 922	-140 585	2 794	10 025
5. Frais d'acquisition	20 297	12 963	30 945	76 340	107 284	50 436	5 357	89	2 656
6. Autres charges de gestion nettes	17 329	8 096	32 655	59 124	91 779	45 420	5 084	437	1 819
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	37 626	21 059	63 600	135 463	199 063	95 856	10 441	526	4 475
7. Produits des placements	5 115	2 818	47 997	12 008	60 004	19 740	-4 744	417	731
8. Participations aux résultats									
C. Solde financier	5 115	2 818	47 997	12 008	60 004	19 740	-4 744	417	731
14. Part réass. dans primes acquises	5 278	455	5 844	11 795	17 639	39 931	45 843	93	70
15. Part réass. dans prestat. payées	3 169	214	2 686	37 633	40 319	52 889	45 717		27
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.		10	-3 731	-41 349	-45 080	-31 013	63 098		
17. Part réass. dans particip. résultats									
18. Commissions reçues réass.	1 947	82				2 742	1 204		
E. Solde de réassurance	-162	-149	-6 889	-15 511	-22 400	-15 313	64 177	-93	-43
Résultat technique	79 851	18 649	94 181	-17 094	88 897	4 493	-91 594	2 593	6 238
Hors compte :									
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	70 062	40 080	182 124	324 592	506 716	264 427	29 333	240	2 721
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	67 701	33 773	173 641	311 005	484 646	250 438	27 807	278	2 209
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	115 167	67 522	1 297 503	244 744	1 542 247	503 070	620 936	10 698	16 003
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	130 260	69 189	1 356 851	276 327	1 633 179	500 233	538 862	10 654	22 289
18. Autres provisions techniques (clôture)	437		361 774	18 290	380 064	105 510	67 416	4 841	6
19. Autres provisions techniques (ouverture)	451		396 054	469	396 523	112 003	35 023	5 060	2

(*) y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels.

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	34. Transports	35. Assurance construction (dommages)	39. Acceptations en réassurance (Non-Vie)	Total
1. Primes acquises	2 941	187	4 165	1 946 055
1a Primes	2 947	187	4 180	1 992 801
1b Variation des primes non acquises	6		14	46 746
2. Charges des prestations	2 493	69	-1 129	1 583 930
2a Prestations et frais payés	1 736	22	920	1 604 988
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	756	47	-2 049	-21 059
A. Solde de souscription (**)	448	118	5 295	362 125
5. Frais d'acquisition	647	359	179	200 268
6. Autres charges de gestion nettes	265	22	-116	170 134
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	912	381	63	370 402
7. Produits des placements	82	33		84 195
8. Participations aux résultats				
C. Solde financier	82	33		84 195
14. Part réass. dans primes acquises	90			109 400
15. Part réass. dans prestat. payées				142 336
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.				-12 985
17. Part réass. dans particip. résultats				
18. Commissions reçues réass.	12			5 988
E. Solde de réassurance	-78			25 940
Résultat technique	-460	-230	5 232	101 857
Hors compte :				
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 340		272	915 190
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 334		258	868 444
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	2 122	1 269	1 452	2 880 485
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	1 366	1 222	3 294	2 910 547
18. Autres provisions techniques (clôture)			4 840	563 114
19. Autres provisions techniques (ouverture)			5 047	554 110

(**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution.

7.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements (en milliers d'euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2023	Total 2022
Revenus des participations	30 171	2 321	32 492	26 459
Revenus des placements immobiliers	10 152	18 118	28 271	30 564
Revenus des autres placements		47 948	47 948	41 761
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)	5 337	6 073	11 410	1 209
Revenus des placements	45 661	74 460	120 120	99 993
Profits provenant de la réalisation des placements		51 663	51 663	56 886
Autres produits de placements	2 728	8 999	11 728	3 970
Total produits des placements	48 389	135 122	183 511	160 849
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-10 413	-8 026	-18 439	-8 510
Autres charges de placements	-1 441	-11 642	-13 083	-14 487
Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 457	-17 619	-20 076	-29 402
Total charges des placements	-14 312	-37 286	-51 598	-52 399
Produits nets des placements	34 077	97 835	131 912	108 451

Le poste « Revenus des participations » inclut la rémunération du prêt consenti à Covéa Coopérations portant intérêt à un taux annuel égal à 2,55 %.

7.4. Charges du personnel

Charges de personnel (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2023	2022
a) salaires	235 633	227 304
b) pensions de retraite	44 728	19 877
c) charges sociales	74 166	85 290
d) autres	45 861	43 937
Total	400 389	376 408

7.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) (en milliers d'euros)	Renvois	2023	2022
Impôts et taxes et versements assimilés		53 910	54 104
Charges de personnel		400 389	376 408
Autres charges de gestion courante		-356	
Commissions d'assurance directe	(1)	-23 482	5 427
Commissions d'acceptation		179	153
Dotations aux amortissements et dépréciations		7 197	23 734
Autres services extérieurs	(2)	137 198	123 126
Total		575 035	582 952

(1) Convention de partenariat relatif à la distribution de l'assurance de protection juridique :

Une nouvelle convention de partenariat relative aux missions réalisées dans le cadre de la distribution des produits de Protection Juridique assurés et gérés par Covéa PJ, a été mise en place au 1er janvier 2023. Elle vise notamment à harmoniser et simplifier la collaboration dans le cadre de la distribution des Produits et Garanties Protection Juridique par le réseau de distribution de GMF Assurances.

Ce dispositif se substitue aux anciennes modalités de rémunération hormis les commissions de distribution du réseau Agents qui restent, pour leur part, inchangées.

Au 31/12/2023, le montant des commissions, enregistrées en frais d'exploitation dans GMF Assurances, représente un produit net de 24,1 M€.

(2) Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations émises / reçues des sociétés du Groupe Covéa.

Charges par destination (nettes de produits) (en milliers d'euros)	Renvois	2023	2022
Frais de gestion de sinistres		156 097	141 737
Frais d'acquisition	(1)	205 634	197 567
Frais d'administration		121 581	128 515
Frais de gestion des placements		9 522	1 881
Autres charges techniques		85 412	106 114
Autres charges non techniques		-3 211	7 138
Total		575 035	582 952

(1) Les frais d'acquisition sont présentés brut de frais reportés.

7.6. Éléments fiscaux

Ventilation de la charge d'impôt (en milliers d'euros)	2023	2022
Impôt exigible	-18	33 270
Impôt différé	29 184	4 695
Effets liés à l'intégration fiscale	-1 063	-301
Autre	4 508	9 135
Total compte de charge d'impôt	32 611	46 799

Les charges sont signées + / les produits sont signés -.

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2023 est de 25,83 %, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

Impôts différés (en milliers d'euros)	Début d'exercice	Variation résultat	Fin d'exercice
Eléments techniques	78 411	-34 087	44 324
Eléments financiers	3 049	3 783	6 832
Engagements sociaux	14 204	376	14 580
Autres éléments	7 567	744	8 311
Total impôts différés	103 231	-29 184	74 046

Les impôts différés Actif sont signés + / les impôts différés Passif sont signés -.

7.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

7.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques (en milliers d'euros)	2023	2022
Autres produits	8 675	8 755
Total	8 675	8 755

Charges non techniques (en milliers d'euros)	2023	2022
Moins-values sur cessions des éléments d'actif		1 031
Autres charges	5 454	6 107
Total	5 454	7 138

7.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2023	2022
Autres produits exceptionnels		
Total		

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2023	2022
Pénalités, amendes fiscales et pénales	146	543
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immo incorporelles	450	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immo corporelles	380	
Autres charges exceptionnelles	20	
Total	996	543

8. Autres informations

8.1. Honoraires du commissaire aux comptes

GMF Assurances enregistre, pour l'exercice 2023, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

Honoraires CAC (en milliers d'euros)	PriceWaterhouse Coopers
Honoraires afférents à la certification des comptes	271
Honoraires afférents aux autres services	57
Total	328

Les services autres que la certification des comptes rendus à GMF Assurances par son commissaire aux comptes sont des travaux de nature suivante :

- Missions : Vérification de la déclaration de performance extra-financière.
Examen limité des liasses de combinaison au 30 juin.
- Nature : Attestation.

8.2. Combinaison

Les comptes de GMF Assurances sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM Covéa : Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

8.3. Effectif

L'effectif est exprimé en ETP, selon les modalités revues de l'article D 123-200 du Code de commerce, s'appliquant à compter de la clôture au 31 décembre 2023, et est calculé en moyenne sur les mois de l'exercice comptable.

L'effectif moyen de GMF Assurances se décompose de la façon suivante :

Effectifs	2023	2022
Non cadres	2 957	2 978
Cadres	1 998	1 952
Total	4 955	4 930

8.4. Intégration fiscale

GMF Assurances est intégrée fiscalement dans le groupe Covéa depuis le 1^{er} janvier 2008.

La société tête de groupe est la SGAM Covéa : Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

8.5. Groupe TVA

GMF Assurances est membre du Groupe TVA Covéa depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'assujetti unique est la SGAM Covéa : Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

N° de TVA intracommunautaire : FR49 921 164 554.

GMF ASSURANCES

Société Anonyme au capital de 181.385.440 euros
Siège social : 148, rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS-PERRET
R.C.S. Nanterre 398 972 901

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2024

Des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2024, il est extrait ce qui suit :

.../...

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 100 114 694,92 €, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	100 114 694,92 euros
auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau	1 632 547 452,90 euros
soit un total distribuable de	1 732 662 147,82 euros

lequel sera réparti de la façon suivante :

- Dividendes	50 107 727,80 euros
- Report à nouveau	1 682 554 420,02 euros

Si cette proposition est acceptée, il sera versé, à chacune des actions composant le capital social, un dividende de 4,42 euros. La totalité de ce dividende est éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

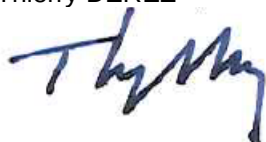
- exercice 2020 : 5,25 € par action
- exercice 2021 : 4,43 € par action
- exercice 2022 : 5,51 € par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ



GMF ASSURANCES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
GMF ASSURANCES
148, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GMF ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit n°1 : Estimation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié :

Les sociétés d'assurance non-vie doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2023 pour un montant de 2 880 millions d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation implique un certain nombre d'hypothèses.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la Note 3.2.6 de l'annexe aux comptes annuels :

- L'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou sur la base d'un forfait.
- Ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques de type triangle de développement nécessitant un degré élevé de jugement, et permettent de couvrir des scénarii défavorables de liquidation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile et Générale). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre. Nous avons donc considéré l'évaluation des provisions pour sinistres à payer comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos spécialistes en actuariat :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation.
- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs.

- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources.
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice.
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les branches à déroulement long et sur d'autres branches.
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la Société.
- Apprécier la permanence des méthodes permettant de générer la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées.
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes annuels.

Point clé de l'audit n°2 : Valorisation des placements financiers et immobiliers non cotés

Risque identifié :

La valeur nette comptable à l'actif de votre bilan des placements financiers et immobiliers hors unités de comptes des entreprises d'assurance non cotés s'élève à 1 227 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs ou de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces actifs sont difficiles à valoriser compte-tenu de l'absence de valeur de marché ou de valeur de marché difficilement identifiable, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

La Note 3.2.2 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés.

Le poids de ces actifs non cotés dans le bilan de votre Société et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à considérer la valorisation des placements financiers et immobiliers comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit :

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation.
- Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés.
- Apprécier la pertinence des hypothèses et des modèles utilisés pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché.

- Comparer les valorisations retenues avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers. (immeubles et parts de sociétés immobilières).
- Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global.
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GMF ASSURANCES par votre assemblée générale du 12 mai 2023.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 1^{ère} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de Covéa de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric TROUILLARD-MIGNEN

États financiers 31 décembre 2023

GMF Assurances

Sommaire

COMPTES.....	3
1. BILAN.....	3
1.1. Actif	3
1.2. Passif	4
2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	5
3. COMPTE DE RESULTAT	6
3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie.....	6
3.2. Compte de résultat non technique.....	7
ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	8
1. FAITS CARACTERISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	8
2. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	8
3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION	9
3.1. Changement de présentation	9
3.2. Postes de bilan	9
3.3. Postes du compte de résultat	18
4. DEROGATION AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE.....	20
5. REMUNERATIONS DES MEMBRES DE DIRECTION.....	21
6. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN.....	22
6.1. Détail des actifs incorporels.....	22
6.2. Mouvements ayant affecté certains postes d'actif immobilisé.....	22
6.3. État des placements	24
6.4. Tableau des filiales et participations	26
6.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	29
6.6. Ventilation des créances et dettes	30
6.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres	31
6.8. Passifs subordonnés.....	31
6.9. Détail des provisions techniques.....	32
6.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer	33
6.11. Détail des provisions pour risques et charges	34
6.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer.....	34
6.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif.....	34
6.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion	35

6.15.	Engagements donnés et reçus	35
6.16.	Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété.....	37
7.	NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	37
7.1.	Ventilation des primes brutes émises.....	37
7.2.	Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie	37
7.3.	Ventilation des produits et charges de placement	40
7.4.	Charges du personnel	40
7.5.	Ventilation des charges par nature et destination	41
7.6.	Éléments fiscaux.....	41
7.7.	Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques.....	42
8.	AUTRES INFORMATIONS	43
8.1.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	43
8.2.	Combinaison	43
8.3.	Effectif	43
8.4.	Intégration fiscale.....	43
8.5.	Groupe TVA	43

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif (en milliers d'euros)	2023	2022
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels	6 025	6 804
3. Placements	4 525 754	4 602 520
3a. Terrains et constructions	412 960	408 387
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	761 268	757 363
3c. Autres placements	3 345 839	3 430 996
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	5 687	5 774
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	560 718	573 689
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	560 718	573 689
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	1 490 054	1 435 195
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	971 264	929 856
6aa. Primes restant à émettre	17 569	12 995
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	953 696	916 861
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	145 952	126 407
6c. Autres créances	372 838	378 931
6ca. Personnel	592	733
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	4 263	4 922
6cc. Débiteurs divers	367 983	373 276
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	232 841	187 497
7a. Actifs corporels d'exploitation	41 898	46 168
7b. Comptes courants et caisse	190 943	141 329
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	217 591	238 144
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	23 829	18 672
8b. Frais d'acquisition reportés	95 056	89 690
8c. Autres comptes de régularisation	98 707	129 782
TOTAL DE L'ACTIF	7 032 983	7 043 848

1.2. Passif

Passif (en milliers d'euros)	2023	2022
1. Capitaux propres	2 079 024	2 041 374
1a. Capital social	181 385	181 385
1b. Primes liées au capital social		
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	164 977	164 977
1e. Report à nouveau	1 632 547	1 570 051
1f. Résultat de l'exercice	100 115	124 961
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	4 358 789	4 333 101
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	915 190	868 444
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	2 880 485	2 910 547
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provisions pour égalisation	63 455	82 861
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	499 658	471 249
5. Provisions (autres que techniques)	73 562	76 788
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	67 611	67 865
7. Autres dettes	411 645	491 647
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 510	50 110
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	6 501	1 527
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	81 457	123 387
7e. Autres dettes	317 177	316 624
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 454	1 375
7ec. Personnel	79 341	95 064
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	92 562	72 635
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	143 820	147 550
8. Comptes de régularisation Passif	42 352	33 072
TOTAL DU PASSIF	7 032 983	7 043 848

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	2023	2022
1. Engagements reçus	2 965	5 029
2. Engagements donnés	162 090	168 987
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	10 984	20 367
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	147 967	148 620
2e. Autres engagements donnés	3 139	
3. Engagements réciproques	157 432	126 181
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	157 432	126 181
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- <i>Stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>		
- <i>Stratégies de rendement</i>		
- <i>Autres opérations</i>		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- <i>Opérations sur un marché de gré à gré</i>		
- <i>Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés</i>		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- <i>Risque de taux d'intérêt</i>		
- <i>Risque de change</i>		
- <i>Risque actions</i>		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- <i>Contrats d'échange</i>		
- <i>Contrats de garantie de taux d'intérêts</i>		
- <i>Contrats à terme</i>		
- <i>Options</i>		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- <i>De 0 à 1 an</i>		
- <i>De 1 à 5 ans</i>		
- <i>Plus de 5 ans</i>		

3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie (en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
1. Primes acquises	1 946 055	-109 400	1 836 655	1 782 615
1a. Primes	1 992 801	-109 400	1 883 401	1 802 202
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	-46 746		-46 746	-19 587
2. Produits des placements alloués du compte non technique	84 195		84 195	69 367
3. Autres produits techniques	36 864		36 864	36 019
4. Charges des sinistres	-1 574 926	129 366	-1 445 560	-1 403 593
4a. Prestations et frais payés	-1 604 988	142 336	-1 462 652	-1 380 472
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	30 062	-12 970	17 092	-23 121
5. Charges des autres provisions techniques	-28 409		-28 409	6 776
6. Participation aux résultats				2 567
7. Frais d'acquisition et d'administration	-321 849	5 988	-315 860	-312 555
7a. Frais d'acquisition	-200 268		-200 268	-193 132
7b. Frais d'administration	-121 581		-121 581	-128 515
7c. Commissions reçues des réassureurs		5 988	5 988	9 092
8. Autres charges techniques	-85 418	-15	-85 432	-106 114
9. Variation de la provision pour égalisation	19 405		19 405	74 843
Résultat technique de l'assurance Non-vie	75 917	25 940	101 857	149 926

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie (en milliers d'euros)	2023	2022
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	101 857	149 926
3. Produits des placements	183 511	160 849
3a. Revenus des placements	120 120	99 993
3b. Autres produits des placements	11 728	3 970
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	51 663	56 886
5. Charges des placements	-51 598	-52 399
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-18 439	-8 510
5b. Autres charges des placements	-13 083	-14 487
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-20 076	-29 402
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	-84 195	-69 367
7. Autres produits non techniques	8 675	8 755
8. Autres charges non techniques	-5 454	-7 138
9. Résultat exceptionnel	-996	-543
9a. Produits exceptionnels		
9b. Charges exceptionnelles	-996	-543
10. Participation des salariés	-19 074	-18 323
11. Impôt sur les bénéfices	-32 611	-46 799
12. Résultat de l'exercice	100 115	124 961

Annexes aux comptes sociaux

GMF Assurances est une Société Anonyme au capital de 181 385 440 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 398 972 901 dont le siège social est sis au 148, rue Anatole France à Levallois-Perret (92).

GMF Assurances est régie par le Code des assurances.

Son activité consiste à pratiquer toutes opérations d'assurance et de réassurance des risques de toute nature et de leurs conséquences pécuniaires en France et dans tous pays.

En application de l'article R 321-1 du Code des assurances, la Société GMF Assurances est agréée pour pratiquer en France les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 1/ Accidents
- 2/ Maladie
- 3/ Corps de véhicules terrestres
- 6/ Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 7/ Marchandises transportées
- 8/ Incendie et éléments naturels
- 9/ Autres dommages aux biens
- 10/ Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- 12/ Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 13/ Responsabilité civile générale
- 16/ Pertes pécuniaires diverses
- 17/ Protection juridique
- 18/ Assistance.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Événements climatiques :

L'année 2023 a connu de nombreux événements naturels, parmi lesquels les tempêtes Ciaran et Domingos, les inondations du Pas-de-Calais, et le séisme de La Laigne.

Le coût global des événements climatiques de la survenance courante s'élève à 186 millions d'euros dans les comptes de GMF Assurances au 31 décembre 2023, après prise en compte de la récupération en réassurance et des ajustements de provision d'égalisation.

2. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Principes et modes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07 et n° 2020-11 ;
- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

3.1. Changement de présentation

Nouveau SI Finance

Suite au changement de l'outil comptable ainsi qu'à l'harmonisation du plan comptable et de certains schémas comptables dans le Groupe Covéa, il existe quelques reclassifications entre les postes de dettes et créances ainsi que les postes de comptes de régularisation. Ces reclassements, peu significatifs, sont sans incidence sur la comparabilité des états financiers entre les exercices 2022 et 2023.

3.2. Postes de bilan

3.2.1. Actifs incorporels

♦ Évaluation et règles d'amortissement

Les droits de bail dus aux locataires sortants sont représentatifs de primes d'emplacement payées pour installer les agences commerciales dans les implantations géographiques choisies.

Ils sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels et enregistrés à leur prix d'acquisition. En raison de leur nature et du droit à renouvellement indéfini des baux, ils sont évalués comme étant utilisés sur une durée illimitée.

Les droits au bail sont évalués par référence à leur valeur d'usage en l'absence de toute probabilité de cession. En cas de perspective de départ du site, la valorisation de ces actifs incorporels basée sur la valeur de marché est comparée à la valeur nette comptable. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur vénale une provision est constituée.

♦ Mali technique de fusion

Le traitement comptable du mali technique de fusion constaté lors d'une fusion réalisée à la valeur comptable est défini par le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 (articles 745-1 à -10).

Il correspond à l'écart négatif entre l'actif net comptable reçu par la société absorbante, à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur nette des titres de l'entité absorbée figurant à l'actif de l'entité absorbante.

A compter de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2015-06, le mali technique de fusion doit être affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes et comptabilisé dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Il est amorti ou déprécié selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Conformément aux dispositions de première application, les malis techniques antérieurs au 1^{er} janvier 2016, jusque-là comptabilisés parmi les actifs incorporels, ont été réaffectés aux actifs sous-jacents sur la base de l'affectation extra-comptable existante.

♦ Modalités de dépréciation et sortie définitive du mali

Le mali technique de fusion sera éventuellement déprécié et réajusté des sorties affectant ses éléments significatifs en application de la législation en vigueur.

3.2.2. Placements

3.2.2.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les terrains et constructions sont comptabilisés conformément aux articles 213-8 et suivants du règlement ANC 2014-03.

Conformément à l'avis n° 2005-D du 1^{er} juin 2005 du Comité d'urgence et à l'article 214-4 du règlement ANC 2014-09 relatifs à la méthode des composants, GMF Assurances a appliqué cette méthode sur son parc immobilier.

À partir des données techniques de la Direction Immobilière et sur la base d'une typologie d'immeubles Haussmanniens et récents, quatre natures de composants ont été déterminées :

- la structure,
- le clos et couvert,
- les installations techniques,
- le second œuvre.

Répartition par composant de la construction

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX PRE 1945	HABITATIONS ET BUREAUX POST 1945 (HORS IGH)
Structure	De 47,67 % à 50 %	De 45 % à 50 %
Clos et couvert	De 14,82 % à 15 %	De 10 % à 19,97 %
Installations techniques	De 13,24 % à 20 %	De 18,24 % à 20 %
Second œuvre	De 15 % à 24,27 %	De 16,79 % à 20 %

Durée d'amortissement

COMPOSANTS	HABITATIONS ET BUREAUX PRE 1945	HABITATIONS ET BUREAUX POST 1945 (HORS IGH)
Structure	De 100 à 120	De 80 à 100
Clos et couvert	De 35 à 40	De 30 à 40
Installations techniques	De 25 à 27	De 25 à 27
Second œuvre	De 15 à 23	De 15 à 23

Conformément à l'avis 2003.E du règlement ANC 2014-03, la méthode prospective a été appliquée consistant simplement à affecter aux composants identifiés leur valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2005 sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements sont calculées par rapport à la durée résiduelle des composants.

Les frais d'acquisition sont constatés en charges.

Les charges financières liées aux financements des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une évaluation interne chaque année.

En principe, une dépréciation est constatée à l'actif ligne à ligne si elle a un caractère durable.

Principe de valorisation et de dépréciation

La valorisation des immeubles de placements est déterminée au ligne à ligne sur la base d'expertises externes immobilières quinquennales révisées chaque année ou à la valeur de marché en cas de signature d'un compromis de vente à la clôture de l'exercice. Cette valeur est comparée à la valeur nette comptable de chaque actif immobilier et la perte de valeur éventuelle est observée selon la typologie des actifs et selon un critère de dépréciation durable.

La typologie des actifs immobiliers dans le patrimoine de l'entreprise permet de distinguer :

1 - les actifs immobiliers d'exploitation (siège, bâtiments administratifs, bureaux)

Considérant que ces biens ont une valeur d'utilité pour l'entreprise, les moins-values constatées les cas échéant ne donnent pas lieu à dépréciation.

2 - les actifs immobiliers de placement

Lorsque la valeur d'expertise est inférieure à la valeur nette comptable, il existe alors un indice de perte de valeur et un test de dépréciation est alors réalisé en calculant la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur actuelle reste inférieure à la valeur comptable pour un montant significatif.

3 - les actifs immobiliers détenus à travers des sociétés immobilières

Les parts ou actions de sociétés immobilières détenues majoritairement sont évaluées sur la base de l'actif net réévalué de la société compte tenu de la valorisation de leur patrimoine immobilier expertisé chaque année.

Les SCI détenues minoritairement font également l'objet d'évaluation sur la base de leur actif net réévalué.

Le cas échéant des provisions sont constituées si la valorisation des titres est inférieure à leur valeur comptable.

Le critère de durabilité a été déterminé par rapport à la stratégie de l'entreprise pour des biens destinés à être détenus dans une perspective long terme.

3.2.2.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

3.2.2.2.1 Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au

résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC 2015-11.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

Ces obligations peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque avéré de crédit conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement ANC 2015-11.

3.2.2.2.2 Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Les titres perpétuels "callable" sont classés en R 343-10. Cette position résulte de l'évolution du comportement de ces titres sur le marché et de recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Conformément à l'article 121-9 du règlement ANC 2015-11, l'option d'une comptabilisation en R 343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car, en pratique, cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

Leur dépréciation suit les règles des placements cotés ou non cotés.

En ce qui concerne les obligations relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée par rapprochement avec les principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire avec la notion de risque avéré de crédit en conformité avec l'article 123-7 du règlement ANC 2015-11.

3.2.2.2.3 Obligations indexées sur l'inflation

Conformément à l'article 122-3 du règlement ANC 2015-11, le gain ou la perte lié à l'indexation sur l'inflation est comptabilisée en résultat financier.

3.2.2.3 Actions et autres placements (hors valeurs amortissables) relevant de l'article R 343-10 du Code des Assurances

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus.

Les titres non cotés sont principalement des actions d'entreprise liées ou d'entreprises avec lesquelles existe un lien de participation conformément aux articles 330-1 et 330-2 du règlement ANC 2015-11 qui définissent les entreprises liées et les liens de participations.

3.2.2.3.1 Principe de valorisation et de dépréciation

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissements à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

■ Produits financiers non cotés

Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne qui tient compte de la situation nette de la société et de ses perspectives. Le cas échéant une dépréciation est constatée.

■ Placements financiers cotés

Il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne à ligne, si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement fait apparaître une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice conduit à retenir un taux de 20 % à la clôture. Il vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes. Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative font l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire le cas échéant.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement ce placement ;
- sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

La société n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements. En conséquence, les titres présumés dépréciés font l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

3.2.2.4 Instruments financiers à terme

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2023, GMF Assurances ne détient pas d'instrument financier à terme.

3.2.2.5 Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances. Elle est définie à l'article R 343-7 7° du même code. Les modalités de constitution de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-5 du Code des assurances. Les modalités d'étalement de la charge constituée par la dotation de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-6 du Code des assurances.

A la clôture 2023, il n'existe pas de provision pour risque d'exigibilité.

3.2.3. Autres actifs

Ils sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Ils sont principalement composés des postes suivants :

- Agencements, aménagements et installations,
- Matériel et mobilier de bureau.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire de la façon suivante :

<u>Catégorie d'actifs</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Agencements, aménagements et installations	9 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Autres matériels	5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

3.2.4. Créances et prêts

Les créances et prêts sont enregistrés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

3.2.5. Différence de conversion

Conformément au règlement ANC n° 2015-11, articles 240-1 et suivants, le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères respecte les principes suivants :

- à l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche ;
- les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change ;
- les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan et hors bilan.

3.2.6. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

◆ Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relative à la couverture de risques du ou des exercices suivants.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé de la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la période postérieure à la date de l'inventaire, excède la provision pour

primes non acquises. Cette provision est calculée par catégories d'opérations au sens de l'article A344-2 du Code des assurances.

◆ Provisions pour sinistres

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance, et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

Conformément à l'article R 343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques (RC Matériel, Dommages ...), les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à l'ultime à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré. Les frais de gestion des sinistres de chaque segment de marché sont rapportés à la charge sinistres de l'exercice considéré, ce ratio détermine le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

◆ Provisions pour égalisation

Ces provisions sont destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes à certains risques cycliques ou aléatoires (événements climatiques et attentats terroristes). Elles sont calculées conformément à l'article R 343-7-6 du Code des assurances.

Elles sont affectées dans l'ordre d'ancienneté à la compensation des résultats techniques déficitaires.

Les dotations annuelles non absorbées par des pertes techniques nettes ultérieures sont réintégrées dans le bénéfice fiscal de la onzième année suivant l'exercice de dotation pour les événements climatiques et la treizième année pour les attentats terroristes.

◆ Provisions mathématiques des rentes

Les provisions constituées au titre des rentes potentielles et des rentes servies sont calculées conformément aux articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n° 2015-11.

Pour les rentes hors prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L 310-1 du Code des assurances, la table de mortalité utilisée est la table TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60 % du taux moyen des emprunts de l'Etat français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base. Un taux de 1,03 % est retenu à la clôture au 31 décembre 2023, contre 0,63 % au 31 décembre 2022.

Pour les accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Le taux d'inflation retenu pour le provisionnement dans les comptes des revalorisations futures est fixé à 2 % par la réglementation comptable.

♦ Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge dans l'exercice compte tenu de la durée restant à courir des contrats et au maximum sur 5 exercices. Ils sont déterminés par application, sur le montant des primes non acquises, du rapport entre les frais d'acquisition, constatés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provision pour annulations.

L'assiette de primes non acquises tient compte des probabilités de résiliation visées à l'article L 113-15-2 du Code des Assurances.

3.2.7. Opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

3.2.8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les engagements sociaux à long terme de l'entreprise et les autres provisions pour risques et charges.

Les engagements sociaux à long terme de l'entreprise recouvrent les indemnités de fin de carrière, les prestations de retraite, les médailles du travail et les gratifications d'ancienneté.

♦ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

GMF Assurances applique la méthode de référence et constate des provisions pour l'ensemble de ses engagements postérieurs à l'emploi conformément aux dispositions de la méthode 2, du corridor et de la répartition des droits à prestations à partir de la date de prise de service, telles que prévues par la recommandation ANC n° 2013-02.

Le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts actuariels de la période sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. Une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction

correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10 % du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, retraitée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi relevant du statut commun repose sur les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : taux iBoxx € Corporates AA 10+,
- Tables de mortalité : tables INSEE 2012 - 2014,
- Taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : 4%.

Elle intègre au 31 décembre 2023 les impacts de la réforme des retraites repoussant en France l'âge légal de départ en retraite de 2 ans, traités en coût des services passés.

Pour les abondements aux comptes épargne temps retraite, ils sont dus par l'employeur :

- en cas d'annonce anticipée du départ en retraite, en fonction de la durée de prévenance ;
- en cas de liquidation des comptes épargne temps retraite pour une cessation totale anticipée de l'activité, en fonction du stock de jours épargnés.

♦ Autres avantages à long terme

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1er avril 2003, sur renvoi de la recommandation ANC n° 2013-02, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

3.3. Postes du compte de résultat

3.3.1. Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations et de ristournes et aux primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.3.2. Charges par destination

Deux types de charges sont à distinguer :

- Charges imputées directement portant sur des frais affectés sur des activités d'assurance et de support,
- Charges imputées indirectement par/auprès des sociétés du groupe Covéa.

Le dispositif Covéa de répartition des frais généraux par destination s'articule autour de plusieurs modèles et modules et de quatre grandes fonctions : Modélisation, Collecte des données sources, Retraitements amont et Restitutions.

Le dispositif de refacturation/répartition des frais généraux s'appuie sur la méthodologie ABC (Activity Based Costing). Cette méthode permet de faire le lien entre les ressources consommées, les activités réalisées et les services produits.

Elle a pour objectif de représenter fidèlement la réalité économique d'une organisation et notamment de permettre une mesure précise des coûts de revient.

3.3.3. Présentation du résultat financier

D'une manière générale ont été classés en résultat financier les charges et les produits :

- directement liés aux placements inscrits en classe 2,
- indirectement liés aux placements (produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales),
- les dépréciations sur les filiales en compte courant et en risque.

Les plus et moins-values liées aux autres immobilisations figurent en résultat non technique.

3.3.3.1 Produits des placements

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, les loyers fictifs des immeubles d'exploitation et les revenus des placements financiers.

Les autres produits des placements intègrent les reprises sur les dépréciations d'actifs financiers (titres non cotés et créances financières en particulier) et les produits de différence de remboursement.

3.3.3.2 Charges des placements

Les frais de gestion financière comprennent les charges des immeubles de placement, la quote-part de perte des SCI affectée à l'associé, les frais par destination internes et externes correspondant au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges des placements concernent les amortissements et provisions des immeubles de placement et les dotations aux provisions des actifs financiers.

3.3.3.3 Résultat des cessions des actifs de placement

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cessions de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

3.3.3.4 Produits des placements alloués

La part des produits nets de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé par l'annexe à l'article 337-11-e du règlement ANC 2015-11.

3.3.4. Éléments fiscaux

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur et aux variations des impôts différés comptabilisées pour tenir compte des différences temporaires résultat de modalités différentes de prise en compte de certaines pertes ou charges ou de certains produits ou profits entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Ce poste comporte également la taxe sur les excédents de provisions.

GMF Assurances est intégrée fiscalement au groupe d'intégration dont la SGAM Covéa est la société tête de groupe depuis le 1^{er} janvier 2008.

3.3.4.1 Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2023 est de 25,83 %, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

3.3.4.2 Impôts différés

GMF Assurances applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Comptes de régularisation Actif », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Le cas échéant, les reports déficitaires générés par la fille, membre du groupe d'intégration fiscale, et non indemnisés sous forme de réallocations fiscales par la mère, tête du groupe d'intégration fiscale, sont activés dans ses comptes individuels, lorsqu'il est prévu des bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour permettre l'imputation des déficits reportables.

3.3.4.3 Intégration fiscale

La SGAM Covéa a opté, à compter du 1^{er} janvier 2008 et pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction, pour le régime de groupe fiscal prévu au 2^e alinéa de l'article 223 A du Code général des impôts. Outre la SGAM Covéa, société mère intégrante du groupe fiscal en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa, le groupe fiscal comprend les organismes sans capital membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ainsi que les sociétés de capitaux imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun, dont le capital est détenu à hauteur d'au moins 95 %, directement ou indirectement, par la SGAM Covéa et les organismes sans capital précités membres du groupe fiscal et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

Le groupe fiscal a opté pour la réallocation totale de l'économie d'impôt sur les sociétés générée par le mécanisme de l'intégration fiscale.

Les reports déficitaires générés par les membres du groupe et non indemnisés sous forme de réallocation des économies d'impôt sur les sociétés sont activés.

3.3.5. Participation des salariés

Les accords d'intéressement et de participation sont conclus en application de l'article L 3344-1 du Code du Travail et des conventions ou accord de groupe.

Le 21 juin 2022, GMF Assurances est signataire d'un accord collectif relatif à l'intéressement des salariés des entités de l'UES Covéa pour les exercices 2022 à 2024.

Le nouvel accord groupe pour la participation a été signé le 21 juin 2022 pour les exercices 2022 à 2024.

3.3.6. Engagements hors bilan

Législation applicable aux instruments financiers à terme

Articles 260-1 du règlement ANC 2015-11 et règlement CRC n° 2002-09 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers par les entreprises.

Principes et méthodes comptables

Les instruments financiers à terme de devises sont enregistrés dans la comptabilité hors bilan par contrepartie de comptes de positions de change de hors bilan puis sont soldés lors de la rupture ou du dénouement de la stratégie.

Les appels de marge sont comptabilisés dans un compte spécifique de stratégie de rendement en compte de régularisation et les intérêts sur ces appels sont enregistrés en produits des placements. Les pertes sont comptabilisées en écarts de change réalisés dans les produits des placements.

Aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

- Concernant la comptabilisation de l'apport de branche complète réalisé en 1995 sous le régime fiscal de faveur de l'article 210B du Code général des impôts dans GMF Assurances, la présentation au bilan de l'actif apporté est le reflet des comptes figurant dans ceux d'AM-GMF avec le brut, les amortissements et les provisions constatés en dérogation avec les principes comptables généraux qui préconisent l'enregistrement à la valeur d'apport. Cette présentation permet d'éviter un retraitement fiscal ultérieur en cas de cession d'actif.
- Selon l'avis n° 96-01 du 8 mars 1996 relatif aux conséquences des changements de méthodes découlant de la première application du Code des assurances révisé (complément à l'avis 95-07) : La dépréciation observée ligne à ligne a été constatée pour la première fois au 1er janvier 1995 par compte d'ordre dans les fonds propres. La dépréciation ultérieure est comptabilisée en compte de résultat financier.

Mécanisme lié à l'utilisation de ces provisions (selon avis du CNC n° 9601 du 8 mars 1996) :

En ce qui concerne les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions imputées directement sur les capitaux propres, les reprises ultérieures doivent recevoir le même traitement, sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cession enregistrées en compte de résultat.

En cas de cession des biens ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère durable imputée en capitaux propres, celle-ci est reprise par résultat dans la limite de la perte effectivement constatée.

En cas d'excédent de provision par rapport à la perte réelle, cet excédent est repris par capitaux propres.

Il en va de même en cas de réajustement à la hausse de la valeur d'estimation ayant servi de référence à la constatation de la dépréciation au 1^{er} janvier 1995.

Dans le cas des actifs amortissables ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère durable, la partie de provision rendue sans objet suite à la constatation des amortissements annuels est reprise directement par capitaux propres.

En cas de reprise partielle de provisions constituées en partie au 1^{er} janvier 1995, en partie ultérieurement, les reprises de provisions porteront en totalité sur les dotations les plus anciennes.

5. Rémunérations des membres de direction

Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration au titre de leurs mandats dans GMF Assurances représentent un montant global net de 76,9 milliers d'euros en 2023. Les membres des organes de direction ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leurs mandats sociaux.

6. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

6.1. Détail des actifs incorporels

	2023			2022		
Actifs incorporels (en milliers d'euros)	Valeur brute	Amort. et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amort. et dépréciations	Valeur nette
Frais d'établissement						
Dont frais de constitution						
Dont frais de premier établissement						
Dont frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses						
Logiciels						
Droit au bail	6 371	-626	5 745	6 821	-303	6 517
Fonds commercial						
Indemnités compensatrices d'agences						
Quote-part des droits d'exercice agents financée par la société						
Autres immobilisations incorporelles	661	-381	280	661	-375	287
Total des actifs incorporels	7 032	-1 007	6 025	7 482	-678	6 804

6.2. Mouvements ayant affecté certains postes d'actif immobilisé

6.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	7 482		450		7 032
Terrains et constructions	503 916	12 577	734		515 759
Titres de propriété	432 239	14 423	13 178		433 484
Entreprises liées	395 104	11 907	13 178		393 832
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	37 136	2 516			39 652
Bons, obligations et créances	330 000				330 000
Entreprises liées	330 000				330 000
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	3 431 130	1 304 661	1 389 823		3 345 968
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	5 774		87		5 687
Total hors actifs incorporels	4 703 059	1 331 661	1 403 821		4 630 898

6.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	678	329			1 007
Terrains et constructions	95 529	7 464	194		102 799
Titres de propriété	4 877	14	2 675		2 216
Entreprises liées	4 877		2 675		2 202
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		14			14
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	134	-5			129
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels	100 539	7 474	2 869		105 144

6.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice (en milliers d'euros)	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	7 032	-1 007	6 025
Terrains et constructions	515 759	-102 799	412 960
Titres de propriété	433 484	-2 216	431 268
Entreprises liées	393 832	-2 202	391 630
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	39 652	-14	39 638
Bons, obligations et créances	330 000		330 000
Entreprises liées	330 000		330 000
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	3 345 968	-129	3 345 839
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	5 687		5 687
Total hors actifs incorporels	4 630 898	-105 144	4 525 754

6.3. État des placements

6.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	515 759	412 960	834 694
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	667 249	664 904	1 388 591
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	253 001	253 001	393 771
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	143 101	143 101	144 690
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	2 696 512	2 687 692	2 536 000
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	332 546	332 546	332 546
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	5 687	5 687	5 687
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	34	34	34
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte:			
<i>a) placements immobiliers</i>			
<i>b) titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM</i>			
<i>c) OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</i>			
<i>d) autres OPCVM</i>			
<i>e) obligations et autres titres à revenu fixe</i>			
11. Autres instruments financiers à terme :			
<i>a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>b) stratégies de rendement</i>			
<i>c) autres opérations</i>			
12. Total des lignes 1 à 11	4 613 888	4 499 924	5 636 015

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Dont :			
a) placements évalués selon l'article R 343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	2 696 512	2 687 692	2 536 000
b) placements évalués selon l'article R 343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	1 917 377	1 812 232	3 100 014
c) placements évalués selon l'article R 343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
d) placements évalués selon l'article R 343-11 du code des assurances			
e) autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
a) valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
b) valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
c) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
d) valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
e) autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1-1 du code des assurances :			
a) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
b) autres valeurs			
4. Dont :			
a) placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	4 612 152	4 498 187	5 633 801
b) placements et instruments financiers à terme hors OCDE	1 737	1 737	2 213
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

6.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan (en milliers d'euros)	Valeur nette
Total des placements au bilan	4 525 754
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	11 806
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	-24 401
Partie non libérée sur titres	-13 235
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	4 499 924

6.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	3 281 368	3 272 548	3 436 894
Total des placements non cotés	1 332 520	1 227 376	2 199 121
Total	4 613 888	4 499 924	5 636 015

	2023		
Détail des terrains et constructions (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles d'exploitation	213 866	155 399	201 400
Droits réels	213 866	155 399	201 400
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations	301 893	257 561	633 294
Droits réels	91 894	49 003	151 230
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	209 999	208 558	482 064
Total	515 759	412 960	834 694
<i>dont acomptes</i>	<i>29 112</i>	<i>29 112</i>	<i>29 112</i>

Solde non encore amorti ou repris (en milliers d'euros)	2023
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9	30 289
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-10	

6.4. Tableau des filiales et participations

Informations financières (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
PRONY HABITATION, PARIS, 34290222800119	65 234	14 508	95,40%	77 640	77 640	-22 823		8 446	2 267	1 729
PRONY IMMOBILIER, PARIS, 34209149300029	200	-81	99,98%	2 416	213			7	-6	
PRONY BUREAUX, PARIS, 34322797100037	127 160	11 781	63,97%	87 094	87 094	9 318		17 510	9 961	7 104
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
CORED I, LE MANS, 41536914900034	25 536	-609	20,00%	6 147	4 706	698			-2 272	
CORED II, CHAURAY, 52907122700019	14 824	-317	20,00%	2 964	2 964	2 542			391	
GMF VIE, ERMONT, 31581480600040	189 209	1 501 827	39,99%	284 848	284 848			1 299 892	109 364	21 756
SAUVEGARDE (LA), LEVALLOIS PERRET, 61200767400098	38 313	164 468	49,94%	23 066	23 066			156 769	18 496	

Informations financières (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a. Filiales françaises (ensemble)										
Sociétés civiles immobilières										
Participations										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
Sociétés civiles immobilières										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)										
Sociétés civiles immobilières				2 393	2 393	14 689				-458
Participations				557	557	2 885				13
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
Sociétés civiles immobilières										
Participations										

Les sociétés civiles immobilières dont GMF Assurances est tenue indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa part dans le capital social, sont présentées dans le présent tableau.

6.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2023	Total 2022
Placements	929 831	39 995	969 826	958 807
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
Créances	364 629		364 629	413 274
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
<i>Dont sur preneurs d'assurance</i>				
<i>Dont sur intermédiaires d'assurance</i>				
Créances nées d'opérations de réassurance	11 765		11 765	30 092
Autres créances	352 864		352 864	383 182
Capital appelé non versé				
Total	1 294 461	39 995	1 334 455	1 372 081

Passif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2023	Total 2022
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				55
Dettes	102 090		102 090	116 361
Dettes nées d'opérations d'assurance				
<i>Dont sur preneurs d'assurance</i>				
<i>Dont sur intermédiaires d'assurance</i>				
Dettes nées d'opérations de réassurance	553		553	351
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres dettes	101 537		101 537	116 010
Total	102 090		102 090	116 416

6.6. Ventilation des créances et dettes

6.6.1. Créances

Créances nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2023	Total 2022
Créances nées d'opérations d'assurance directe	960 527	10 721	17	971 264	929 856
Primes restants à émettre	17 569			17 569	12 995
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	942 958	10 721	17	953 696	916 861
Créances nées d'opérations de réassurance	145 952			145 952	126 407
Autres créances	372 838			372 838	378 931
Personnel	592			592	733
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	4 263			4 263	4 922
Débiteurs divers	367 983			367 983	373 276
Capital appelé non versé					
Total	1 479 316	10 721	17	1 490 054	1 435 195

6.6.2. Dettes

Dettes nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2023	Total 2022
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 397	113		6 510	50 110
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 501			6 501	1 527
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)					
Dettes envers les établissements de crédit	81 457			81 457	123 387
Autres dettes	302 670	13 235	1 272	317 177	316 624
Titres de créances négociables émis par l'entreprise					
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 454			1 454	1 375
Personnel	79 341			79 341	95 064
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	92 562			92 562	72 635
Créanciers ou créditeurs divers	129 313	13 235	1 272	143 820	147 550
Total	397 025	13 348	1 272	411 645	491 647

6.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

6.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	11 336 590	16,00
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	11 336 590	16,00

6.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat 2022		Résultat 2023	Autres mouvements	Montant à la clôture
		Dividendes	Autres			
Capital	181 385					181 385
Primes liées au capital social						
Primes d'émission						
Primes de fusion						
Primes d'apport						
Réserves de réévaluation						
Réserves indisponibles						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Réserve pour plus-values nettes à long terme						
Réserve pour fonds de garantie						
Réserve de capitalisation						
Autres réserves réglementées						
Autres réserves	164 977					164 977
Report à nouveau	1 570 051		62 497			1 632 547
Résultat de l'exercice	124 961	-62 465	-62 497	100 115		100 115
Total	2 041 374	-62 465		100 115		2 079 024

6.8. Passifs subordonnés

Néant.

6.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2023			2022		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Provisions pour sinistres à payer	3 078 073	560 718	2 517 355	3 087 449	573 689	2 513 761
Prévisions de recours	-197 589		-197 589	-176 902		-176 902
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	2 880 485	560 718	2 319 767	2 910 547	573 689	2 336 859

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2023			2022		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Autres provisions techniques	499 658		499 658	471 249		471 249
<i>Dont provisions pour risques en cours</i>	<i>147 393</i>		<i>147 393</i>	<i>95 256</i>		<i>95 256</i>

Montants bruts de réassurance et nets de recours (en milliers d'euros)	Total 2023	Total 2022
Provisions pour sinistres à l'ouverture	2 909 088	2 747 213
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	726 903	534 166
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	2 044 077	1 861 849
Liquidation sur exercices antérieurs	138 108	351 198

6.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
2021					
Règlements	1 190 821	933 212	821 539		
Provisions	362 429	394 320	722 025		
Total sinistres	1 553 250	1 327 532	1 543 564		
Primes acquises	1 761 321	1 761 973	1 848 634		
Pourcentage sinistres/primes acquises	88,19 %	75,34 %	83,50 %		
2022					
Règlements	1 235 429	994 750	1 085 628	951 788	
Provisions	283 513	242 949	334 904	1 045 417	
Total sinistres	1 518 942	1 237 699	1 420 532	1 997 205	
Primes acquises	1 761 264	1 761 609	1 844 181	1 901 670	
Pourcentage sinistres/primes acquises	86,24 %	70,26 %	77,03 %	105,02 %	
2023					
Règlements	1 269 317	1 032 525	1 158 717	1 391 290	883 716
Provisions	263 457	193 911	202 229	677 583	834 888
Total sinistres	1 532 774	1 226 436	1 360 946	2 068 873	1 718 604
Primes acquises	1 761 255	1 761 519	1 841 797	1 897 125	1 948 923
Pourcentage sinistres/primes acquises	87,03 %	69,62 %	73,89 %	109,05 %	88,18 %

6.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques (en milliers d'euros)	Renvois	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Autres provisions réglementées					
Total Provisions réglementées					

Provisions pour litiges		9 244	1 969	8 458	2 755
Autres provisions pour risques			2		2
Provisions pour engagements sociaux à long terme	(1)	67 544	7 030	4 048	70 526
Autres provisions pour charges	(2)		279		279
Total Provisions pour risques et charges		76 788	9 280	12 505	73 562

(1) Provisions pour engagements sociaux à long terme

Les provisions reflètent le montant non couvert par un contrat d'assurance vie des engagements sociaux à long terme, déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan. Ces engagements recouvrent les indemnités de fin de carrière, abondements aux comptes épargne temps retraite, autres prestations de retraite, médailles du travail et congés anniversaire.

(2) La dotation sur le poste « Autres provisions pour charges » correspond à la provision pour congés payés liés aux arrêts maladie.

6.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	2023	2022
Personnel	316	314
État	68	101
Divers	37 617	12 098
Total	38 001	12 513

Charges à payer (en milliers d'euros)	2023	2022
Personnel	78 999	94 831
Organismes sociaux	24 980	13 661
État	15 248	10 931
Divers	17 791	18 346
Total	137 019	137 769

6.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif (en milliers d'euros)	2023	2022
Intérêts et loyers acquis et non échus	23 829	18 672
Frais d'acquisition reportés	95 056	89 690
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	11 806	8 215
Impôts différés - actif	74 046	103 231
Charges constatées d'avance	1	961
Autres comptes de régularisation actif	12 854	17 374
Total	217 591	238 143

Comptes de régularisation passif (en milliers d'euros)	2023	2022
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	24 401	29 893
Autres comptes de régularisation passif	17 951	3 178
Total	42 352	33 072

6.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

Devises	Actif (en milliers d'euros)			Passif (en milliers d'euros)		
	Actifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros	Passifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros
Dollar Canadien (CAD)	3 254		2 222			
Franc Suisse (CHF)	2 147		2 319			
Couronne Danoise (DKK)	27 598		3 703			
Livre Britannique (GBP)	21 844		25 136			
Yen (JPY)	3 034 635		19 412			
Couronne Norvegienne (NOK)	48 752		4 337			
Couronne Suedoise (SEK)	78 888		7 110			
Dollar US (USD)	55 509		50 234			
Total	3 272 626		114 472			

6.15. Engagements donnés et reçus

6.15.1. Détail des engagements donnés et reçus

(Tableau présenté à la page suivante)

Détail des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	Total 2023	Dont engagements à l'égard des :			Total 2022	Dont engagements à l'égard des :		
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
1. Engagements reçus	2 965				5 029			
2. Engagements donnés	162 090		8 274		168 987			
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	10 984				20 367			
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente								
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	147 967		8 274		148 620			
2e. Autres engagements donnés	3 139							
3. Engagements réciproques	157 432				126 181			
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	157 432				126 181			
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution								
3c. Autres engagements réciproques								
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers								
5. Encours d'instruments financiers à terme								

6.15.2. Informations sur le statut commun Covéa

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des abondements aux comptes épargne temps retraite relevant du statut commun sont couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan, comme suit.

(en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière		Abondements aux CETR		Total	
	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
Engagements	69 184	73 214	29 902	28 806	99 086	102 021
Actifs de couverture	50 250	46 882			50 250	46 882
Provisions pour risques et charges	21 141	23 533	32 544	31 632	53 685	55 165
Hors bilan	2 207	2 806	2 642	2 820	4 849	5 626
Engagements donnés (*)		2 806				2 806
Engagements reçus (**)	2 207		2 642	2 820	4 849	2 820

(*) Compte tenu de l'adoption de la méthode du corridor, ces engagements représentent les écarts actuariels non encore comptabilisés.

(**) Part des engagements non comptabilisée au bilan, déjà financée par des actifs de couverture.

6.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

(*) Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.

7. Notes sur les postes du compte de résultat

7.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique (en milliers d'euros)	2023		2022	
	Affaires directes	Acceptations	Affaires directes	Acceptations
Primes brutes émises en France	1 988 621	4 180	1 912 082	3 429
Primes brutes émises depuis la France LPS (Espace Economique Européen)				
Primes brutes émises hors Espace Economique Européen				
Total	1 988 621	4 180	1 912 082	3 429

7.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	20. Dommages corporels (contrats individuels)	21. Dommages corporels (contrats collectifs)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	27. Catastrophes naturelles	28. RC générale	31. Pertes pécuniaires diverses
1. Primes acquises	146 287	131 105	377 533	681 022	1 058 555	541 137	52 827	3 136	5 715
1a Primes	148 648	137 412	386 015	694 609	1 080 624	555 125	54 352	3 099	6 227
1b Variation des primes non acquises	2 361	6 307	8 483	13 587	22 070	13 988	1 525	-38	512
2. Charges des prestations	33 762	94 066	260 860	559 149	820 009	445 214	193 412	342	-4 309
2a Prestations et frais payés	48 869	95 733	354 488	572 912	927 400	448 871	78 946	519	1 973
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	-15 107	-1 667	-93 628	-13 762	-107 390	-3 657	114 466	-176	-6 282
A. Solde de souscription	112 525	37 039	116 673	121 873	238 545	95 922	-140 585	2 794	10 025
5. Frais d'acquisition	20 297	12 963	30 945	76 340	107 284	50 436	5 357	89	2 656
6. Autres charges de gestion nettes	17 329	8 096	32 655	59 124	91 779	45 420	5 084	437	1 819
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	37 626	21 059	63 600	135 463	199 063	95 856	10 441	526	4 475
7. Produits des placements	5 115	2 818	47 997	12 008	60 004	19 740	-4 744	417	731
8. Participations aux résultats									
C. Solde financier	5 115	2 818	47 997	12 008	60 004	19 740	-4 744	417	731
14. Part réass. dans primes acquises	5 278	455	5 844	11 795	17 639	39 931	45 843	93	70
15. Part réass. dans prestat. payées	3 169	214	2 686	37 633	40 319	52 889	45 717		27
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.		10	-3 731	-41 349	-45 080	-31 013	63 098		
17. Part réass. dans particip. résultats									
18. Commissions reçues réass.	1 947	82				2 742	1 204		
E. Solde de réassurance	-162	-149	-6 889	-15 511	-22 400	-15 313	64 177	-93	-43
Résultat technique	79 851	18 649	94 181	-17 094	88 897	4 493	-91 594	2 593	6 238
Hors compte :									
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	70 062	40 080	182 124	324 592	506 716	264 427	29 333	240	2 721
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	67 701	33 773	173 641	311 005	484 646	250 438	27 807	278	2 209
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	115 167	67 522	1 297 503	244 744	1 542 247	503 070	620 936	10 698	16 003
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	130 260	69 189	1 356 851	276 327	1 633 179	500 233	538 862	10 654	22 289
18. Autres provisions techniques (clôture)	437		361 774	18 290	380 064	105 510	67 416	4 841	6
19. Autres provisions techniques (ouverture)	451		396 054	469	396 523	112 003	35 023	5 060	2

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	34. Transports	35. Assurance construction (dommages)	39. Acceptations en réassurance (Non-Vie)	Total
1. Primes acquises	2 941	187	4 165	1 946 055
1a Primes	2 947	187	4 180	1 992 801
1b Variation des primes non acquises	6		14	46 746
2. Charges des prestations	2 493	69	-1 129	1 583 930
2a Prestations et frais payés	1 736	22	920	1 604 988
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	756	47	-2 049	-21 059
A. Solde de souscription	448	118	5 295	362 125
5. Frais d'acquisition	647	359	179	200 268
6. Autres charges de gestion nettes	265	22	-116	170 134
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	912	381	63	370 402
7. Produits des placements	82	33		84 195
8. Participations aux résultats				
C. Solde financier	82	33		84 195
14. Part réass. dans primes acquises	90			109 400
15. Part réass. dans prestat. payées				142 336
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.				-12 985
17. Part réass. dans particip. résultats				
18. Commissions reçues réass.	12			5 988
E. Solde de réassurance	-78			25 940
Résultat technique	-460	-230	5 232	101 857
Hors compte :				
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 340		272	915 190
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 334		258	868 444
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	2 122	1 269	1 452	2 880 485
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	1 366	1 222	3 294	2 910 547
18. Autres provisions techniques (clôture)			4 840	563 114
19. Autres provisions techniques (ouverture)			5 047	554 110

7.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements (en milliers d'euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2023	Total 2022
Revenus des participations	30 171	2 321	32 492	26 459
Revenus des placements immobiliers	10 152	18 118	28 271	30 564
Revenus des autres placements		47 948	47 948	41 761
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)	5 337	6 073	11 410	1 209
Revenus des placements	45 661	74 460	120 120	99 993
Profits provenant de la réalisation des placements		51 663	51 663	56 886
Autres produits de placements	2 728	8 999	11 728	3 970
Total produits des placements	48 389	135 122	183 511	160 849
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-10 413	-8 026	-18 439	-8 510
Autres charges de placements	-1 441	-11 642	-13 083	-14 487
Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 457	-17 619	-20 076	-29 402
Total charges des placements	-14 312	-37 286	-51 598	-52 399
Produits nets des placements	34 077	97 835	131 912	108 451

Le poste « Revenus des participations » inclut la rémunération du prêt consenti à Covéa Coopérations portant intérêt à un taux annuel égal à 2,55 %.

7.4. Charges du personnel

Charges de personnel (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2023	2022
a) salaires	235 633	227 304
b) pensions de retraite	44 728	19 877
c) charges sociales	74 166	85 290
d) autres	45 861	43 937
Total	400 389	376 408

7.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) (en milliers d'euros)	Renvois	2023	2022
Impôts et taxes et versements assimilés		53 910	54 104
Charges de personnel		400 389	376 408
Autres charges de gestion courante		-356	
Commissions d'assurance directe	(1)	-23 482	5 427
Commissions d'acceptation		179	153
Dotations aux amortissements et dépréciations		7 197	23 734
Autres services extérieurs	(2)	137 198	123 126
Total		575 035	582 952

(1) Convention de partenariat relatif à la distribution de l'assurance de protection juridique :

Une nouvelle convention de partenariat relative aux missions réalisées dans le cadre de la distribution des produits de Protection Juridique assurés et gérés par Covéa PJ, a été mise en place au 1er janvier 2023. Elle vise notamment à harmoniser et simplifier la collaboration dans le cadre de la distribution des Produits et Garanties Protection Juridique par le réseau de distribution de GMF Assurances.

Ce dispositif se substitue aux anciennes modalités de rémunération hormis les commissions de distribution du réseau Agents qui restent, pour leur part, inchangées.

Au 31/12/2023, le montant des commissions, enregistrées en frais d'exploitation dans GMF Assurances, représente un produit net de 24,1 M€.

(2) Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations émises / reçues des sociétés du Groupe Covéa.

Charges par destination (nettes de produits) (en milliers d'euros)	Renvois	2023	2022
Frais de gestion de sinistres		156 097	141 737
Frais d'acquisition	(1)	205 634	197 567
Frais d'administration		121 581	128 515
Frais de gestion des placements		9 522	1 881
Autres charges techniques		85 412	106 114
Autres charges non techniques		-3 211	7 138
Total		575 035	582 952

(1) Les frais d'acquisition sont présentés brut de frais reportés.

7.6. Éléments fiscaux

Ventilation de la charge d'impôt (en milliers d'euros)	2023	2022
Impôt exigible	-18	33 270
Impôt différé	29 184	4 695
Effets liés à l'intégration fiscale	-1 063	-301
Autre	4 508	9 135
Total compte de charge d'impôt	32 611	46 799

Les charges sont signées + / les produits sont signés -.

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2023 est de 25,83 %, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

Impôts différés (en milliers d'euros)	Début d'exercice	Variation résultat	Fin d'exercice
Eléments techniques	78 411	-34 087	44 324
Eléments financiers	3 049	3 783	6 832
Engagements sociaux	14 204	376	14 580
Autres éléments	7 567	744	8 311
Total impôts différés	103 231	-29 184	74 046

Les impôts différés Actif sont signés + / les impôts différés Passif sont signés -.

7.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

7.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques (en milliers d'euros)	2023	2022
Autres produits	8 675	8 755
Total	8 675	8 755

Charges non techniques (en milliers d'euros)	2023	2022
Moins-values sur cessions des éléments d'actif		1 031
Autres charges	5 454	6 107
Total	5 454	7 138

7.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2023	2022
Autres produits exceptionnels		
Total		

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2023	2022
Pénalités, amendes fiscales et pénales	146	543
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immo incorporelles	450	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immo corporelles	380	
Autres charges exceptionnelles	20	
Total	996	543

8. Autres informations

8.1. Honoraires du commissaire aux comptes

GMF Assurances enregistre, pour l'exercice 2023, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

Honoraires CAC (en milliers d'euros)	PriceWaterhouse Coopers
Honoraires afférents à la certification des comptes	271
Honoraires afférents aux autres services	57
Total	328

Les services autres que la certification des comptes rendus à GMF Assurances par son commissaire aux comptes sont des travaux de nature suivante :

- Missions : Vérification de la déclaration de performance extra-financière.
Examen limité des liasses de combinaison au 30 juin.
- Nature : Attestation.

8.2. Combinaison

Les comptes de GMF Assurances sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM Covéa : Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

8.3. Effectif

L'effectif est exprimé en ETP, selon les modalités revues de l'article D 123-200 du Code de commerce, s'appliquant à compter de la clôture au 31 décembre 2023, et est calculé en moyenne sur les mois de l'exercice comptable.

L'effectif moyen de GMF Assurances se décompose de la façon suivante :

Effectifs	2023	2022
Non cadres	2 957	2 978
Cadres	1 998	1 952
Total	4 955	4 930

8.4. Intégration fiscale

GMF Assurances est intégrée fiscalement dans le groupe Covéa depuis le 1^{er} janvier 2008.

La société tête de groupe est la SGAM Covéa : Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

8.5. Groupe TVA

GMF Assurances est membre du Groupe TVA Covéa depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'assujetti unique est la SGAM Covéa : Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

N° de TVA intracommunautaire : FR49 921 164 554.